

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

PERPIGNAN

19 Septembre 2020

*avec la contribution
de l'AAPPMA Perpignan*



Fédération des Pyrénées-Orientales pour la Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique

1, Avenue des Bouillouses 66170 MILLAS

Tel : 04 68 66 88 38 - E-mail : federationpeche66@wanadoo.fr

Site Internet : www.peche66.org

FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



- Conseil d'Administration -



De la gauche vers la droite

Hervé CLIMENS (Trésorier), Xavier BONHOMME (Secrétaire Général), Jean-Paul FAROUX (Membre Coopté), Philippe JAMME (Vice-Président), Roger ROQUE (Membre), Albert PARES (Président), Serge VAYRE (Membre), Daniel LENHARDT (Membre), Marcel BATTLE (Membre), Philippe DEMIQUEL (Vice-Président), Michel PRIEGO (Trésorier Adjoint), Joseph MOSELLA (Membre).

Absents sur la photo : Henry AVELLANEDA (Membre), Benjamin DOMENECH (Membre Coopté), Eric COSTA (Membre Coopté).

- COORDONNÉES DES 30 AAPPMA -

AMELIE LES BAINS

POYER Fleury
11 Rue des Orangers
66110 Amélie les Bains
06 84 65 88 17
amelietruite@free.fr

ANGOUSTRINE

DOMENGE Fabien
43 Av. Emmanuel Brousse
66760 Ur
06 77 14 81 03
fabien.domenge@orange.fr

L'ALBERIENNE

BONHOMME Xavier
71 Av. de la Révolution Française
66200 Elne
06 83 19 21 86
alberienneaappma@gmail.com

ARLES SUR TECH

DALOS Robert
17 Lot. Al Cortal
66150 Arles sur Tech
06 30 14 49 80
robert.dalos@gmail.com

CAUDIES DE FENOUILLEDES

VAYRE Serge
9 Rue de la Tour
66220 Caudiès de Fenouillèdes
06 89 64 11 01
vayre_serge@orange.fr

CERET

LOPEZ Michel
Mas St Antoine - Rte de Lauro
66400 Céret
06 24 21 23 52
michellopez46@sfr.fr

DORRES

**En cours
de renouvellement**

FONT ROMEU

ARNAUD Gilbert
7 Rue planes sud - «Le Cambre d'Aze»
66120 Via - Font Romeu
06 82 42 32 97
gilbert.arnaud.aappmafr@gmail.

FORMIGUERES

BUSCAIL Etienne
2 Impasse des Genévriers
66210 Les Angles
06 78 12 54 50
etiennebuscail66@gmail.com

ILLE SUR TET

LENHARDT Daniel
13 Rue du Scorpion
66300 Thuir
06 81 26 67 05
daniel.lenhardt@hotmail.fr

LATOUR DE CAROL

LAFONT Damien
22 Rue de la Séquia
66760 Latour de Carol
06 23 76 23 63
damienlafont@cegetel.net

LE SOLER

MAUREAU Jhonny
14 Rue des Palmiers
66270 Le Soler
07 69 47 41 25
marie.maureau@hotmail.fr

LE TECH

PATROUX Jean
52 Hlm Victor Dalbiez - Esc.F
66000 Perpignan
07 83 07 68 17
jean.patrouix@gmail.com

MAUREILLAS

RIBAS Daniel
5 Rue de la Côtes des Frères
66480 Maureillas
06 21 06 19 93
ribasdaniel@hotmail.fr

OSSEJA

DEMIQUEL Philippe
51 Rue du Progrès
66340 Osséja
06 41 23 31 25
philippe.demiquel@wanadoo.fr

PERPIGNAN

JAMME Philippe
61 Rue Pierre Constant d'Ivry
66000 PERPIGNAN
06 61 29 53 20
philippejamme66@hotmail.fr

LES CHEMINOTS

DELHOSTE Jacques
16 Rue Vincent d'Indy
66000 Perpignan
06 33 04 16 26
delhoste.jacques@neuf.fr

PORTA

GUIX Jean Baptiste
10 RN 20
66760 Porta
06 79 40 72 33
jeanbaguix@yahoo.com

PORTE PUYMORENS

BEZIAT Claude
7 Av du Puymorens
66760 Porté Puymorens
06 76 62 68 13
claud.beziat@wanadoo.fr

PRATS DE MOLLO

COSTA Eric
Le Sauvaurien
66230 PRATS DE MOLLO
06 31 67 12 23
eric.costa0398@orange.fr

RIA - PRADES

CLIMENS Hervé
30 Allée des Pépinière
66500 Prades
06 13 26 56 97
herve.climens.fdp66@gmail.com

RIVESALTES

VALENCIA Henri
8 rue du Vent
66600 Rivesaltes
07 84 68 57 45
valenciamickey666@gmail.com

SAHORRE

SALIES François
Rue de la Rotja
66360 Sahorre
06 41 15 46 10
francois.salies@orange.fr

SAILLAGOUSE

BOUZAN Bernard
9 Chemin de la Coulée
66800 Eyne
06 22 50 72 02
bouzan.bernard@gmail.com

SAINT LAURENT DE CERDANS

MARCELLIER Jean Pascal
16 Baynat d'en Cheiss
66260 St Laurent de Cerdans
06 56 67 58 65
conan66@live.fr

SAINT PAUL DE FENOUILLET

AVELLANEDA Henry
3 Rue de l'Hôtel de Ville
66220 Ansignan
06 73 55 57 22
henry66000@aol.com

SERRALONGUE

JUANOLE Jean Pierre
11 Chemin Pierre Talric
66230 Serralongue
06 76 15 95 00
jean-pierre.juanole@orange.fr

VERNET LES BAINS

PARENT Jean Patrick
34 Bvd Clémenceau
Rés les Fleurs - Bât 1
66820 Vernet les Bains
06 71 29 19 97
bial.elodie@orange.fr

VILLENEUVE DE LA RAHO

LLIBOUTRY Jérôme
26 Rue Adolphe Adam
66000 Perpignan
06 03 68 80 47
myriam.lliboutry@sfr.fr

VINÇA

LOPEZ Bernard
6 Rue des Hortensias
66320 Vinça
06 95 42 84 87
berlop66@hotmail.fr





Assemblée Générale
du samedi 19 septembre 2020 à Perpignan
(avec le concours de l'Aappma de Perpignan)

ORDRE DU JOUR

- Accueil des participants par le Président de la Fédération.
- Appel des représentants des AAPPMA par le Secrétaire Général de la Fédération.
- Allocution de bienvenue du Président de l'AAPPMA de Perpignan.
- Rapport moral par le Président de la Fédération.
- Présentation du bilan financier par l'Expert-Comptable de la "Fiduciaire de la Têt".
- Rapport des vérificateurs aux comptes.
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général de la Fédération.
- Rapport d'activités détaillé par le Directeur et ses collaborateurs.
- Remise des récompenses.
- Mot de conclusion par le Président de la Fédération.



SOMMAIRE

Assemblée Générale

du Samedi 19 Septembre 2020 à Perpignan

SOMMAIRE

Accueil des participants par le Président	P. 1
Rapport moral par le Président	P. 3
Présentation du bilan financier par l'Expert Comptable	P. 8
Rapport d'activités par le Secrétaire Général	P.13
Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs	P. 21
Repeuplements	P. 61
Annexes	P. 71



ACCUEIL DES PARTICIPANTS

*Par le Président
Albert PARÈS*



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes



Assemblée Générale 2020

« ACCUEIL »

Albert PARÈS

Président

Mesdames, Messieurs,

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale 2020 de la Fédération des Associations Agréées des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Cette année notre AG revêt un caractère particulier pour respecter les gestes sanitaires à cause de ce virus qui perturbe à répétition nos occupations pourtant bien définies à l'avance.

C'est pour cette raison que cette AG se présente sous une forme très réduite de participants ; présence limitée aux présidents d'Aappma et de leur délégués, d'administrateurs de la Fédération, plus quelques membres nécessaires du personnel. Pour le repas, nous rejoindront quelques invités de l'Aappma organisatrice.

C'est aussi la dernière AG de ce mandat de 5 ans qui se termine le 31 décembre prochain pour les Aappma et le 31 mars 2021 pour les membres élus de la Fédération.

Je suis particulièrement honoré de vous accueillir à l'occasion de cette Assemblée Générale et je voudrais remercier l'Aappma de Perpignan, son président Philippe Jamme et toute son équipe, qui nous accueillent dans des conditions difficiles.

Oui, Perpignan est une grande métropole, mais c'est ici plus compliqué d'obtenir l'aide municipale que dans les villages de notre département où c'est bien plus chaleureux. Merci donc pour le dévouement de l'Aappma dans ce difficile contexte.

Chers collègues, je me réjouis de votre présence et à l'avance de votre participation aux débats.

Je salue la présence de monsieur Luc ROSSI, président de la fédération des Bouches-du-Rhône et en sa qualité de président de MRM. (Migrateurs Rhône Méditerranée)

Je dois cependant excuser les responsables associatifs de la pêche :

Monsieur Claude ROUSTAN, Président de la Fédération Nationale pour la Pêche en France,

Monsieur Jean-Louis MOLINIE, Président du Club Halieutique Interdépartemental,

Monsieur Norbert DELPHIN, Président de l'ARPO (Association Régionale Pêche Occitanie)

Monsieur Gérard GUILLOT, Président de l'UFBRMC (Union des Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée, Corse) et trésorier de la FNPF.

Monsieur Gilles GREGOIRE, Président de l'AMRCP (Association Maison Régionale Chasse Pêche) à Montpellier et Président de la Fédération de pêche de l'Hérault.

Cette rencontre annuelle est toujours un moment très important dans la vie de notre Fédération de Pêche, car d'une part elle nous réunit physiquement et d'autre part elle nous permet de tisser des liens que j'ose espérer amicaux, qui sont le fondement même de notre fonctionnement associatif.

Je ne doute pas que cette Assemblée Générale, hélas réduite cette année, va se dérouler dans une ambiance sereine de travail.

Dans les modifications récentes de notre monde associatif, je voulais aussi vous présenter un nouveau président d'Aappma qui a pris le relais suite à des défections au cours de l'année. Il s'agit de :

- Monsieur Jérôme LLIBOUTRY, pour l'Aappma de Villeneuve-de-la-Raho,

Je le félicite ainsi que toute sa nouvelle équipe, pour son dévouement au service de la pêche, et je sais qu'ils ont des projets pour la pêche sur le site de la Raho,

et vous faire part de la remise en route après plusieurs années de sommeil de l'Aappma de Saint-Laurent-de-Cerdans,

- présidée par Monsieur Pascal MARCELLIER.

Chers collègues, nous allons débiter nos travaux et comme à l'accoutumée, je souhaite qu'ils se déroulent avec toujours autant de sérieux, mais aussi empreints de bonne humeur et d'amitié.

Pour votre confort, n'oubliez pas de rallumer vos portables en fin de séance.

Avant de continuer, je propose aux représentants des Aappma qui souhaitent accueillir notre Assemblée Générale de 2021, de nous le faire savoir à la fin des débats.

Je vous souhaite une excellente Assemblée Générale, bien peu ordinaire....

Nous allons maintenant faire l'appel des représentants des Associations de Pêche agréées et je passe la parole au Secrétaire général, Xavier Bonhomme.

Merci à vous tous pour votre attention.



RAPPORT MORAL

*Par le Président
Albert PARÈS*



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes



« RAPPORT MORAL »
Assemblée Générale 2020

Albert PARÈS
Président

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Comme je le disais dans le mot d'accueil, cette AG est empreinte de particularités dont on aurait bien voulu se passer. Mais dans l'univers associatif, l'Assemblée Générale est l'occasion de faire le bilan du passé récent, de saluer les succès, d'analyser les échecs, et de tirer des uns comme des autres, les enseignements utiles pour essayer de se projeter dans l'avenir et de formaliser les projets innovants. Comme chaque année, ce rendez-vous annuel, même simplifié cette année cause Covid-19, doit demeurer pour tous, un moment intéressant qui permette à chacun de constater le travail effectué durant l'année écoulée, ceci au bénéfice de notre passion pêche et des pêcheurs.

Depuis la dernière AG, nous avons eu à déplorer le décès de 2 collègues, bénévoles de la pêche : il s'agit de Joseph CABAILLERIE, Président de l'Aappma de Dorres et vérificateur aux comptes de la fédération de Noël VERDAGUER, garde-pêche, et tout récemment, de Gilbert ARNAUD, Président de l'Aappma de Font-Romeu Carlit et président de l'AGPPPO.

En leur mémoire, nous allons observer une minute de recueillement....

J'en ai parlé rapidement dans l'accueil, mais je voudrais saluer l'engagement d'un nouveau président d'Aappma depuis la dernière AG de 2019. Il s'agit de Jérôme LLIBOUTRY avec un bureau entièrement nouveau à l'Aappma de Villeneuve-de-la-Raho. Je leur adresse tous mes souhaits de réussite au service de la pêche. Et je sais qu'ils ont de sérieux projets légitimes pour le site de la Raho et aussi saluer la remise en route de l'Aappma de Saint-Laurent-de-Cerdans grâce à l'engagement de monsieur Pascal MARCELLIER.

Dans la continuité, je remercie tous les bénévoles dont certains œuvrent depuis des années pour le bien de tous les pêcheurs, chacun dans son secteur parce qu'il le connaît bien. La fédération ne pourrait fonctionner correctement sans eux, c'est-à-dire vous-mêmes ici présents. Comment faire de l'animation pêche, des alevinages, des pêches électriques, de l'entretien de rives, de la surveillance, sans votre précieux concours. C'est ce que l'on appelle d'ailleurs la « pêche associative », et c'est important, « La pêche pour tous ».

Car à vous tous, je l'ai dit dans le passé mais insiste sur ce sujet, les bénévoles que vous êtes, par votre engagement, vous êtes « un véritable laboratoire d'idées » dans ce domaine.

Mais on a pu hélas le constater pendant et surtout après le confinement, ayant pourtant fait tout notre possible et pour le mieux de la pêche en ces temps difficiles, que certains pêcheurs ne sont pas très corrects envers le système associatif et quelque peu égoïstes et désagréables.

J'inclurais dans ma reconnaissance de ces durs moments, le sérieux, la compétence et la disponibilité du directeur de la fédération, Olivier BAUDIER, qui remplit entièrement son devoir au service de la pêche et des pêcheurs et qui ne ménage ni sa peine ni son temps. Je l'en remercie en votre nom.

Avant de continuer ce rapport moral, j'aime à rappeler que nos 2 principales missions inscrites dans nos statuts sont :

D'une part, la Protection des Milieux Aquatiques, ainsi que la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental.

Il y a aussi un enjeu important qui est le développement du PDIPN, ce en quoi je vais demander à notre agent de développement d'accélérer et d'aller plus loin dans la réflexion et dans l'imagination de ce que pourraient être ces écoles de pêche et d'occuper plus de terrain. Et ceci est déjà bien engagé. Pour schématiser mes propos, je donnerai une image parlante : *« La pêche c'est comme une bicyclette : pour garder l'équilibre, il faut aller de l'avant ! »*

Et pour concrétiser mes propos, suite au départ d'un agent de la Fédération qui occupait différents postes, il a été recruté un agent de développement dont l'emploi du temps est désormais consacré exclusivement au Loisir Pêche. La finalité est de former le plus de jeunes à cette noble passion et de les écarter un temps soit peu des écrans et claviers quelques peu nocifs on le sait. Mais il est possible aussi former des adultes qui le désirent, je tenais à le préciser.

Sur le sujet du nombre d'adhérents pêcheurs, on assiste cependant depuis 3 ans à une baisse notable de ventes de cartes de pêche. Bien sûr, il y a des éléments incontrôlables qui interviennent dans ce domaine. La météo pas toujours propice à la pratique de la pêche, les niveaux d'eau bien trop irréguliers et autres facteurs étrangers à la pêche comme notre réglementation interne qui peut perturber sa bonne compréhension, sont autant d'aléas préjudiciables pour la pratique du Loisir-Pêche en toute sérénité.

Compte-tenu de la crise sanitaire et pendant le confinement, bien évidemment l'achat des cartes s'était arrêté. Zéro vente. On peut constater que les humains ont envie de grand air, car le retard pris est quasiment rattrapé. Et notre département se classe bien dans ce domaine parmi les autres départements de France. C'est tout à notre honneur !

Aujourd'hui la pêche est devenue un sport, un moment de détente au grand air et les pêcheurs sont devenus les consommateurs d'un loisir, plus que des

adhérents d'une association de pêche, ce qui est pourtant la base même de notre structure, ils ont tendance à l'oublier.

La pêche est une tradition ancestrale, elle s'inscrit dans notre héritage et dans la culture de nos territoires. Mais elle n'est pas une tradition figée ; de nombreux efforts ont été accomplis ces dernières années pour défendre un modèle démocratique et responsable.

Il faut et vous devez vous employer à faire vivre la pêche chacun dans votre secteur. Une ruralité sans pêcheurs, ce sont des campagnes moins dynamiques, moins attractives et moins vivantes. Et donc aussi inévitablement, avec moins de biodiversité.

Et il est reconnu que les pêcheurs sont de véritables et efficaces « sentinelles » pour la défense et la protection de l'environnement, car en contact permanent avec la nature qu'ils aiment et qu'ils veulent protéger.

Afin de satisfaire les choix de chacun, il est créé et amélioré depuis quelques années une diversité importante de formes de pêche. J'entends par là tous ces parcours adaptés au plaisir de chacun. Que ce soient des Parcours : de Pays, sans panier, no-kill (*graciation*), float tube, jeunes, handicapés, pêche de loisir, carpe de nuit, barque, chacun de ces parcours tente de répondre au mieux du choix du pêcheur. Il faut de la pêche pour tous les goûts, et je le redis, la pêche « Partout et pour tous ». C'est ainsi que depuis 2018, le temps de pratique de la pêche en lacs de montagne a pu être autorisé tous les jours plutôt que les 3 jours par semaine comme durant des années, ce qui a été bénéfique pour en réduire la pression pêche et offrir un plus large choix de jours préférés.

Et 2019 a encore vu bien des aménagements pour la pratique de la pêche.

Il est important aussi que la pêche soit accessible à tous et surtout aux plus modestes, car la pêche est une activité populaire et elle doit le rester. Pour autant, celle-ci ne doit pas être bradée, mais offerte à un juste prix au même titre que la réciprocité dans tout le département. Même si 2020 à vue une augmentation de la carte de pêche due à la CPMA, elle ne représente qu'un coût très limité au regard d'une année et au regard de biens autres loisirs.

Concernant les médias, notre fédération n'est pas en reste, car si nombre de travaux, aménagements, améliorations en tout genre sont entrepris, encore faut-il le bien faire savoir. C'est ainsi qu'entre-autre, il a été développée et complétée une appli pour smartphone « Pêche 66 ». Cette appli renseigne sur tout ce que l'on veut et doit savoir sur la pratique de la pêche dans notre département, mais aussi pour être tenu au courant de tout ce qui l'anime, les informations étant actualisées dès que nécessaire.

Et la communication dite « papier » représentée par nos supports tels notre brochure « Pêcher en 66 », remodelée en 2020, avec inclus le dépliant de poche détachable, la lettre Trait-d'Union, l'article « Pesca » du dimanche sur un quotidien catalan, sont autant de supports pour nous éclairer et nous informer selon une parution programmée et régulière. Et tous ces supports sont facilement consultables sur internet aussi. Si la pêche je disais, est ancestrale, elle n'en est pas moins moderne avec tous les nouveaux médias à notre disposition et que nous utilisons dans le but d'informer au maximum le pêcheur.

Domage qu'avec ces avancées, la presse locale, écrite ou parlée, ne relatent pas autant d'informations qu'auparavant sur notre loisir, pourtant pacifique et qui concerne beaucoup de personnes sur l'ensemble du département.

De nos jours, la technicité de la pêche n'est pas, il faut le dire, celle d'il y a deux ou trois décennies. Des études en tout genre sont nécessaires et même rendues obligatoires par l'Administration et qui se doivent d'être suivies. Sans parler de toutes ces innombrables réunions de travail tous azimuts mais nécessaires avec les acteurs locaux, régionaux et nationaux et avec ces nouvelles structures porteuses de la compétence GEMAPI.

Et le résultat de ces études se traduit par nos actions sur le terrain. Si dans certains parcours dédiés il y a des déversements de truites de pisciculture, il est entrepris des alevinages là où il est utile et surtout possible de le faire. Ces alevins sont répartis justement selon les études réalisées. Fabriqués par nos soins dans notre pisciculture de Sahorre, les alevins sont issus de souches autochtones que sont notre « Fario Carança » et « Arc-en-ciel Bouillouses » sujets qui une fois arrivés à l'âge adulte, sont très appréciés par les puristes. Mais pour l'avenir, nous allons travailler sur la création d'une nouvelle truite issue de 3 souches locales, plus robuste et mieux adaptée maintenant à nos rivières pour tenir compte du réchauffement climatique notamment.

Concernant la formation des jeunes pêcheurs : Il y a aussi le PDIPN (Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature) avec des cours en salle et au bord de l'eau, dispensés par notre Agent de Développement qui est doté d'un diplôme « BP-JEPS pêche de loisir », aidé de bénévoles de l'Aappma d'Ille-sur-Têt que je remercie ici publiquement. Car si dans le temps, c'étaient les anciens, famille ou amis qui formaient les jeunes à la pêche, c'est aujourd'hui le rôle de nos « moniteurs » qui le font de manière très professionnelle. Pour cela, des contacts sont pris avec les établissements scolaires et périscolaires, sans oublier les formations individuelles ouvertes aux adultes qui le désirent.

Même si notre fédération est riche d'enseignements, Il ne faut surtout pas croire qu'elle s'enfermerait dans ses habitudes. Si nous sommes tournés vers l'avenir, nous avons besoin de connaître notre histoire, notre parcours, sans pour autant être passéistes, afin d'anticiper les évolutions à venir. Et ceci tout en essayant d'être au plus près du terrain afin de mieux cerner les attentes des

pêcheurs. En effet, pour nous, gestionnaires de la pêche, le pêcheur doit rester au centre de nos préoccupations.

Dans le monde d'aujourd'hui, on ne peut rester isolés dans notre coin de pêche ce qui implique d'être dans un « mille-feuilles » halieutique afin de pouvoir entreprendre de gros travaux qui sont nécessaires aujourd'hui, comme l'étude sur la thermie, la continuité écologique, l'effacement d'ouvrages sans usage et la gestion de la qualité et de la ressource en eau qui entraîne quelques tensions. Et c'est bien pour mener à bien ces tâches complexes que les fédérations se sont dotées de techniciens et notre fédération n'est pas en reste dans ce domaine.

Voilà ce que représente la pêche associative dans son ensemble.

Je remercie les chasseurs et en particulier les lieutenants de Louveterie qui ont participé aux tirs de cormorans. A ce sujet, les GOR n'a pas manqué d'attaquer l'Arrêté Préfectoral les autorisant. Et si nous sommes allés au Tribunal Administratif de Montpellier pour défendre notre cause, nous avons été déboutés pour vice de forme uniquement, le juge nous ayant incités à formuler différemment nos idées protectrices du poisson..

Car si les pêcheurs achètent une carte de pêche, c'est bien pour le droit de pratiquer leur loisir et non pour nourrir ces vilains oiseaux noirs qui n'apportent rien de positif dans l'environnement.

Avant de terminer, je voudrais remercier tous ceux qui de près ou de loin font vivre notre Pêche de Loisir.

Remerciements aux services de l'Etat, la Préfecture, bien sûr à la DDTM, notre administration de tutelle, à l'OFB, l'ONF, l'ONCFS, la SHEM, EDF et nos partenaires financiers que sont la FNPF, le Conseil Départemental 66, le Conseil Régional et le Club Halieutique Interdépartemental.

Remerciements notamment aux diverses gendarmeries, (terrestres et côtière) qui nous aident pour les alevinages et à la surveillance, aux militaires du centre de vol en montagne de Sainte-Léocadie pour le transport hélicoptéré des sacs d'alevins dans les lacs d'altitude.

Je n'oublie pas bien évidemment tous les dépositaires et les divers Offices de Tourisme, pour leur implication à la vente des cartes de pêche par internet.

Et merci à vous tous, ici présents : Présidents, Délégués, Administrateurs de la Fédération, et à tous les membres bénévoles de vos Aappma qui cause Covid n'ont pu être présents aujourd'hui. Remerciements aussi à tous ceux qui, même sans titre, œuvrez pour la Pêche, cette pêche associative qui a tant besoin de vous tous sans qui elle ne pourrait vivre.

Je vous remercie de votre attention.



COMPTE DE RÉSULTATS



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- **Compte de résultats**
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	160		160	1 890		1 730	91.53
Production vendue de biens	1 063		1 063	1 195		133	11.09
Production vendue de services	54 846		54 846	63 297		8 451	13.35
Chiffre d'affaires NET	56 069		56 069	66 382		10 313	15.54
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			209 126	218 912		9 786	4.47
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 499	5 788		6 712	115.97
Autres produits			396 609	390 663		5 946	1.52
Total des Produits d'exploitation (I)			674 303	681 744		7 441	1.09
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			92 353	88 850		3 503	3.94
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			12 418	9 343		3 076	32.92
Autres achats et charges externes *			203 761	200 902		2 859	1.42
Impôts, taxes et versements assimilés			8 057	8 063		6	0.07
Salaires et traitements			230 046	226 156		3 891	1.72
Charges sociales			91 318	91 371		53	0.06
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			106 238	106 036		202	0.19
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			10 197	11 680		1 483	12.70
Total des Charges d'exploitation (II)			729 552	723 715		5 837	0.81
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			55 248	41 971		13 278	31.64
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 709		9 370		661	7.06
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	8 709		9 370		661	7.06
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 680		2 119		439	20.71
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 680		2 119		439	20.71
2. Résultat financier (V-VI)	7 028		7 251		222	3.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	48 220		34 720		13 500	38.88
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 898		4 832		15 066	311.82
Produits exceptionnels sur opérations en capital	32 246		39 093		6 847	17.51
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	52 144		43 924		8 220	18.71
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 935		4 330		7 605	175.64
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 039				2 039	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	13 974		4 330		9 644	222.73
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	38 170		39 594		1 425	3.60
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	125				125	
Total des produits (I+III+V+VII)	735 156		735 039		117	0.02
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	745 331		730 164		15 167	2.08
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 175		4 875		15 050	308.74

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA PÊCHE

COMpte DE RÉSULTAT AU 31/12/2019

RECETTES

PRODUITS D'EXPLOITATION
DONT PRODUCTION VENDUE
DONT CARTES DE PECHE

PRODUITS FINANCIERS

PRODUITS EXCEPTIONNELS

TOTAL

674 303 €
56 069 €
253 724 €

8 709 €

52 144 €

735 156 €

DÉPENSES

CHARGES D'EXPLOITATION
DONT MASSE SALARIALE
DONT FRAIS GENERAUX

INTERETS ET CHARGES

CHARGES EXCEPTIONNELLES

IMPOTS

TOTAL

RESULTAT NET

729 552 €
321 364 €
203 761 €

1 680 €

13 974 €

125 €

745 331 €

-10 175 €

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA PÊCHE COMpte DE Résultat au 31/12/2019

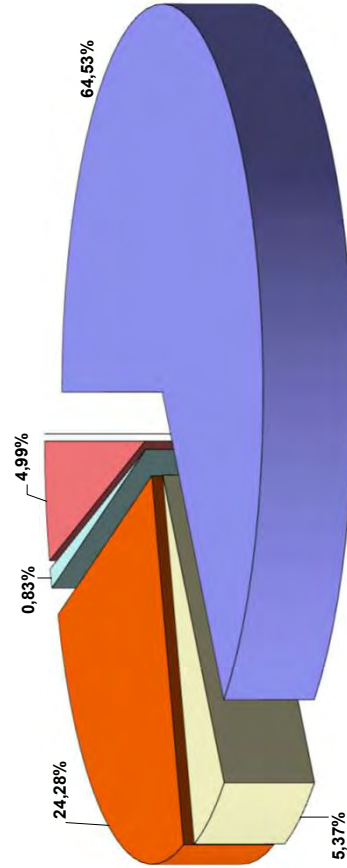
RECETTES

PRODUITS D'EXPLOITATION	674 303 €	91,72%
DONT PRODUCTION VENDUE	56 069 €	7,63%
DONT CARTES DE PÊCHE	253 724 €	34,51%
PRODUITS FINANCIERS	8 709 €	1,18%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 144 €	7,09%

TOTAL

735 156 € 100%

RECETTES



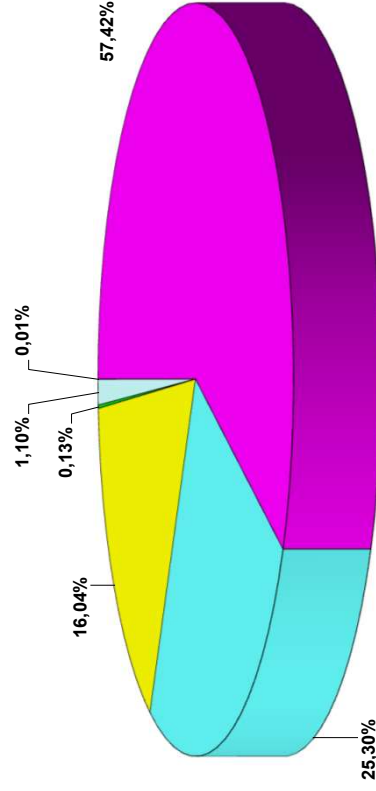
DÉPENSES

CHARGES D'EXPLOITATION	729 552 €	97,88%
DONT MASSE SALARIALE	321 364 €	43,12%
DONT FRAIS GÉNÉRAUX	203 761 €	27,34%
INTÉRÊTS ET CHARGES	1 680 €	0,23%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 974 €	1,87%
IMPÔTS	125 €	0,02%

TOTAL

745 331 € 100%

DÉPENSES



*PROCÈS VERBAL
DE CONTRÔLE DE LA TRÉSORERIE
DE LA FÉDÉRATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE*

EXERCICE 2019

Le jeudi 3 septembre 2020, Monsieur VANDEPUTTE Alain, Monsieur Sébastien DELMAS et Monsieur Bernard LOPEZ se sont rendus à 16 heures au siège de la Fédération des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique situé à 66170 Millas, afin de procéder à la vérification des comptes de l'exercice 2019.

Après avoir effectué plusieurs sondages, nous nous sommes fait présenter les factures et les documents divers concernant les dépenses engagées. Il en ressort qu'aucune anomalie n'a été décelée, et que toutes les factures demandées nous ont été présentées, acquittées et payées.

Monsieur Hervé CLIMENS, Trésorier et Responsable des comptes de la Fédération ainsi que Madame Fabienne PEDRENO, Secrétaire Comptable de la Fédération, sont à féliciter pour la parfaite tenue des livres de comptes et la bonne gestion de la trésorerie.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

Nous proposons donc à l'Assemblée de lui donner quitus.

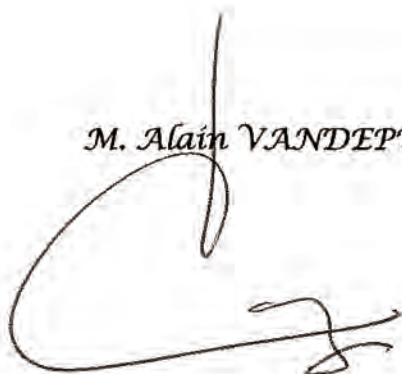
Fait à Millas, le 3 septembre 2020

Les contrôleurs de comptes

M. Alain VANDEPUTTE

M. Sébastien DELMAS

M. Bernard LOPEZ





RAPPORT D'ACTIVITÉS

*Par le Secrétaire Général
Xavier BONHOMME*



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

RAPPORT D'ACTIVITES 2019

par Xavier BONHOMME, Secrétaire Général

Avant propos :

C'est en ma qualité de secrétaire général de la Fédération de Pêche, qu'il m'incombe de vous présenter le rapport d'activité 2019 de notre Fédération. Plus que jamais l'actualité a rendu nécessaire plusieurs réunions, du Président, du Directeur, des diverses commissions, du bureau et du Conseil d'Administration, ceci pour la bonne marche de notre Fédération mais aussi et surtout, pour favoriser les attentes halieutiques des pêcheurs.

NOS ADHERENTS :

L'année 2019 a vu un maintien du nombre de produits vendus (+ 0,08 % soit + 8 cartes) avec une perte de - 2.49 % soit - 122 cartes personne majeure. Valable sur le dernier trimestre, une offre promotionnelle de carte de pêche a vu le jour. Il s'agit de la carte personne majeure dénommée "Offre d'automne". En ce qui concerne les options, en 2019 l'option pêche en Float tube et l'option pêche en Float tube et Barque ont été supprimées.

On note que la vente en ligne est étendue et obligatoire à l'ensemble des Fédérations de France. C'est un progrès, il n'y a plus de vente dite «papier» étant partout tout internet maintenant.

Tableau des cartes vendues en 2019

Cotisations « Interfédérale » (Pêche dans 91 départements)	1.980
Cotisations « Adulte » (Pêche Pyrénées-Orientales)	2.765
Cotisations « Offre d'Automne » (Pêche Pyrénées-Orientales)	36
Découverte « Femme »	391
Cotisations «Découverte» (Jusqu'à 12 ans)	1.541
Cotisations «Mineure» (de 12 à 18 ans)	816
Cotisations «Vacances » (7 jours consécutifs)	946
Cartes Journalières	1.278
Cartes Nomades (Balcère) (non incluses)	1.046
Total cartes	10.799

OPTIONS	
Cotisations (gestion Lacs de retenue 1^{ère} cat.)	527
Timbres Club Halieutique	72
Timbres Pêche « Barque »	385

LA VIE ASSOCIATIVE :

Conformément aux Statuts et pour le bon fonctionnement de la Fédération, de nombreuses réunions sont nécessaires.

(agenda résumé des principales de l'année écoulée)

- 4 C.A. (23 mars – 15 juin – 28 septembre et 13 décembre)
- Les réunions individuelles d'évaluation Directeur/Agents
- Réunion annuelle du Personnel à Sahorre (24 Janvier)
- L'A.G. des GPPPO (16 mars à Millas)
- L'AG et le Congrès du Club Halieutique du 19 et 20 avril à Nice
- L'Assemblée annuelle de la Fédération le samedi 11 mai à Saint-Paul-de-Fenouillet
- L'A-G du SNSAPL le 22 juin à Paris (Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir)
- L'A-G et le Congrès de la FNPF les 23 et 24 juin à Paris
- 3 réunions de secteur préalables à la réunion des Présidents et des Délégués le 23/09 à Font Romeu, le 16/09 à Amélie les Bains, le 24/09 à Millas
- La réunion des Présidents et des Délégués qui a eu lieu le 19 octobre à Millas, où fut arrêtée la mise au point du projet de réglementation pour l'année à venir ; C'est au cours de cette journée maintenant que sont étudiés les vœux présentés par les Aappma
- Le Comité consultatif des lacs de montagne et présentation à l'Administration (DDTM) de la réglementation 2020 (le 25 octobre à Millas)
- Les journées MRM le 16 et 17 Novembre à Avignon
- Les Assises Nationales du Loisir Pêche les 27 et 28 novembre à Paris
- La Conférence de Bassin à Lyon le 12 décembre (UFBRMC)
- Les réunions du CODERST en préfecture (une par mois)
- Les AG de vos AAPPMA courant premier trimestre

□ Il faut ajouter les réunions avec les diverses entités de la vie départementale en relation avec tout ce qui concerne l'eau, la pêche et la biodiversité dans l'univers local.

Voilà quelques-uns des rendez-vous majeurs de notre vie associative, tout ceci pour faire avancer et promouvoir la pêche dans notre département et bien sûr pour défendre les intérêts des pêcheurs.

LA GARDERIE :

Notre Fédération comptait en 2019 un effectif de 22 gardes particuliers des 29 AAPPMA que compte le département (*beaucoup n'ont pas de garde*).

Il faut aussi y ajouter les 4 salariés commissionnés de la Fédération avec des missions variées.

Le suivi administratif (*Candidatures, renouvellements, Agrément en Préfecture et Assermentation auprès du Tribunal*) est effectué par la Fédération.

La formation administrative rendue nécessaire est matérialisée par les cours magistraux que sont les Modules 1 et 3 concernant la pêche spécialement. Ils sont obligatoires pour tout nouveau candidat garde. Cette formation a été assurée respectivement par M. Thibault IZARD (Salarié/Formateur FDPPMA11) et Bastien PERINO (Salarié FDPPMA66). Réalisés le 09/11/2019 (Module 1) et le 23/11/2019 (Module 3).

Avant cette étape, il est fait une « sélection de capacité » des candidats présentés par les présidents d'Aappma ; préalable au dépôt de dossier et qui a été faite le 29/06/2019. Cette sélection s'est avérée bien souvent fort utile avant de présenter les dossiers en Préfecture. La décision est sans appel.

Il y a aussi eu quelques non renouvellements parmi les fins d'agrément.

En 2019, 9 nouveaux gardes ont été formés.

L'A.G.P.P.O. : (Association des Gardes Pêche Particuliers des P.-O.)

Créée le 20 juin 2009, dont le président actuel est Gilbert Arnaud, c'est la « Commission fédérale des gardes pêche » qui assure la planification et la répartition des tâches en collaboration avec l'Association, selon les lieux et le calendrier proposé par la Commission. En 2019, nous avons renouvelé la convention avec l'ONCFS pour plus d'efficacité.

UN FLEAU "Les cormorans" :

Le 28/01/2019, obtention d'un arrêté préfectoral autorisant la régulation de l'espèce. Courant février début des opérations pilotées par les lieutenants de louveterie appuyées par des gardes pêche et des gardes chasse assermentés. Le quota de 120 oiseaux a été atteint en seulement 11 demi-journées.

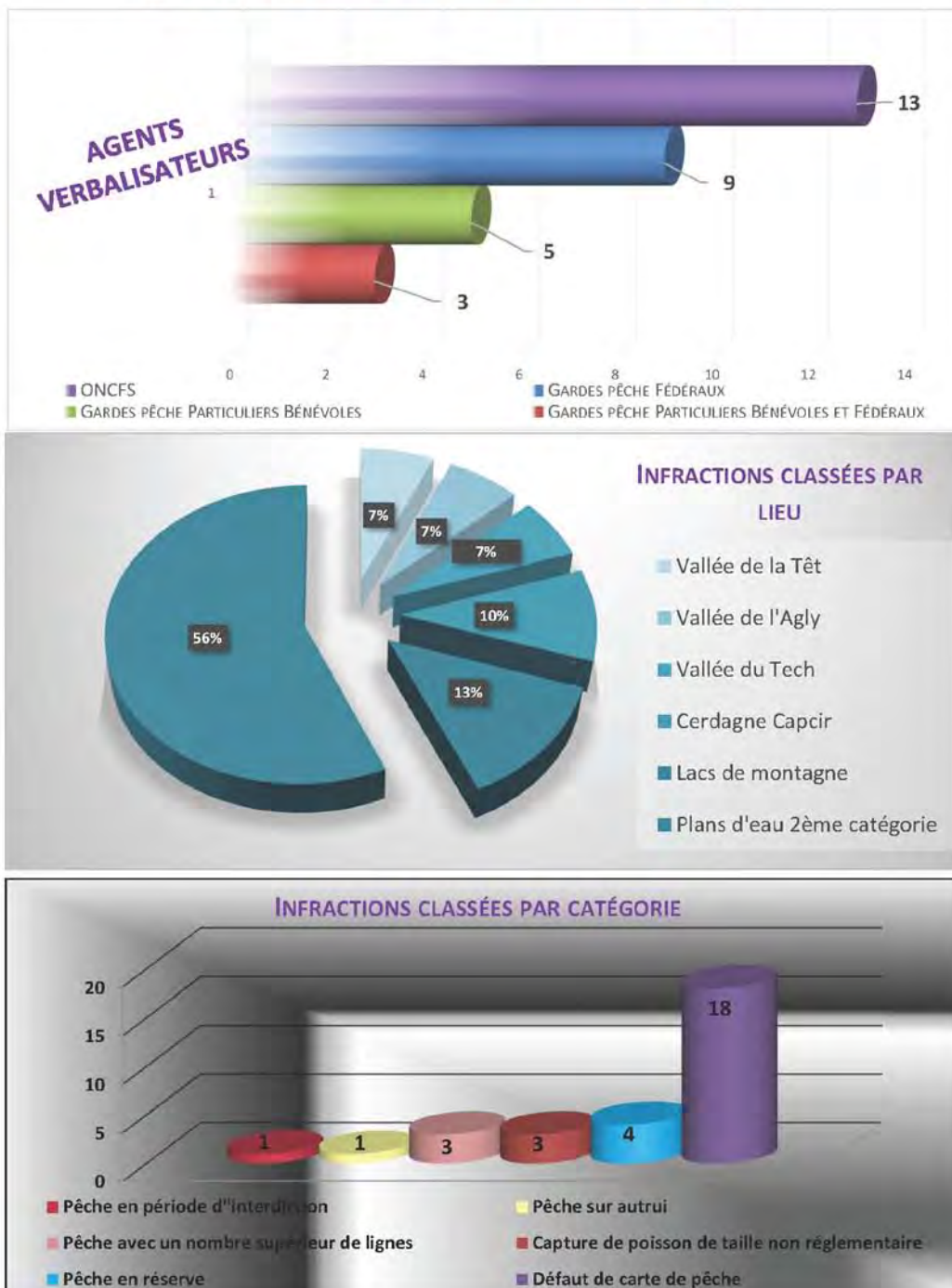
Le 05/03/2019, l'arrêté préfectoral a été à nouveau attaqué au Tribunal Administratif par le Groupe Ornithologique du Roussillon.

Le Comité Départemental de Gestion de l'espèce piloté par la DDTM s'est réuni le 13/05/2019 et le 18/12/2019, le GOR invité n'était pas présent.

Pour l'hiver 2019/2020, au vu de l'augmentation du nombre d'oiseaux, un quota plus important a été demandé et le dossier de demande de destruction d'espèce a été modifié pour répondre aux nouvelles exigences du Ministère (déposé le 09/12/2019). Demande de 200 oiseaux en eaux libres et 30 pour la mise en défens des piscicultures.

LES PROCES-VERBAUX :

Infractions 2019



LES PISCICULTURES :

Au nombre de deux, les unités fédérales (le Centre Piscicole à Sahorre, et l'écloserie de Fontrabieuse) assurent le développement et la production d'alevins et de truitelles pour aider au repeuplement lorsque la nature ne suffit plus : Truites de souches autochtones pour la Fario Carança et notre emblématique truite Arc-en-Ciel souche Bouillouses.

LES REPEUPEMENTS :

Partout où la reproduction naturelle est reconnue et efficace, on pratique la gestion patrimoniale.

Cependant, dans les contextes perturbés et/ou dégradés et dont la nature ne suffit pas, il est procédé à des opérations de repeuplement pour maintenir les populations piscicoles, intéressantes à pêcher. (Selon les résultats des pêches électriques d'inventaire et études des milieux).

Ci-dessous, le tableau des quantités par catégorie du repeuplement effectué en 2019.

Quantités (<i>en nombre</i>)	(<i>Nature</i>) Alevins
128.000	TAC Bouillouses
558.000	Fario Souche Carança
50.000	Fario Atlantique

LA PROMOTION DE LA PECHE :

Dans le cadre des actions des « Parcours Pêche de Loisir » et afin de soutenir la pêche, la Fédération opère ponctuellement à des déversements de Truites Arc en Ciel. Un calendrier est affiché sur les lieux concernés, mentionné sur la brochure officielle de notre Fédération « Pêcher en 66 » et annoncé par voix de presse.

Ce ne sont pas moins de 10.580 kg se répartissant ainsi :

Rivières et lacs :

Pour les cours d'eau de 1 ^{ère} catégorie :	2.370 kg	TAC	(Truites Arc-en-Ciel)
Pour les plans d'eau de 1 ^{ère} catégorie :	2.750 kg	«	
Pour les cours d'eau de 2 ^{de} catégorie :	1.225 kg	«	
Pour les plans d'eau de 2 ^{de} catégorie :	4.235 kg	«	

Plus les dotations concours AAPPMA et Manifestations : 1.110 kg

(Dotations ponctuelles de la Fédération à la promotion de la pêche).

Soit quasiment 12 tonnes de truites pour la satisfaction des pêcheurs.

La Casa de la Pesca :

Ce bâtiment, très fonctionnel est au service de tous les pêcheurs quel que soit son mode préféré. C'est le lieu central de la pêche dans les Pyrénées-Orientales, avec ses bureaux, sa salle de réunion qui sert bien sûr aussi de lieu de travail pour la formation des pêcheurs en herbe, et le complexe des lacs de Millas à proximité pour la mise en pratique de la pêche.

LES MANIFESTATIONS et FESTIVITES :

- La 1^{ère} coupe du monde carpe féminine du 29 mai au 2 juin ;
- La Journée nationale de la pêche le 2 juin aux lacs de Millas et au Mas Blanc en Cerdagne ;
- Les 17 concours organisés par les AAPPMA où la Fédération aide de 50 kg de TAC par concours sur la base de deux maxi par Aappma ;
- Les 3 initiations pêche organisées par l'AAPPMA l'Albérienne ;
- Les 3 concours de l'été au parcours touristique du lac de Balcère (statut particulier);
- L'Initiation pêche au Long d'en Bas avec le CD66 les 20 juillet et 17 août ;
- Le challenge du Vallespir à Arles-sur-Tech le 25 août ;
- Le Street-fishing à Perpignan le 13 octobre ;
- Le challenge carpe de la Toussaint à Villeneuve-de-la-Raho.

Le PDIPN : (Ateliers Pêche Nature - itinérant)

Il a été assuré durant l'année par les 2 agents de développement salariés de la Fédération, avec l'aide de bénévoles d'Ille/Têt.

Toutefois et d'une synthèse globale, il y a eu 96 dates de formation pour 1202 participants. Ces journées sont réparties entre le scolaire*, le périscolaire (ALSH+PIJ), des demandes individuelles, le secteur Handicapé (IMED, ITEP, ADAPEI), les stages de Pêche Nature et le Guidage Découverte (Journée Nationale Pêche, Long d'en Bas)

** Les prestations théoriques ont eu lieu à la Casa de la Pesca à Millas et au sein des écoles et collèges de Thuir, Le Soler, Rodès, Perpignan et à la pisciculture de Sahorre.*

Pêle-mêle :

Stagiaires : Ce sont 4 stagiaires à titres divers qui ont été encadrés durant l'année par notre Fédération.

Estelle BOUVIER, (Immersion Licence Pro)
Ilannah BOURDIER (1^{ère} Bac Pro STAV)
Léo APPARAILLY, (découverte entreprise)
Emilien COCA (découverte entreprise)

Frayères :

Après la fermeture de la pêche fin septembre, des observations de surveillance sur la présence de géniteurs sur les frayères ont eu lieu sur les tributaires des lacs de montagne par les agents de la Fédération.

Pêches électriques :

Les équipes sont composées de **5** salariés mais aussi d'une trentaine de bénévoles des AAPPMA spécialement formés. Ils sont aptes à opérer (selon leur disponibilité) en toute sécurité. **28** personnes formées ont participé à ces travaux selon leur temps libre. C'est sous la maîtrise d'Olivier Baudier et/ou d'Adeline Hérault, que **50** pêches électriques au total ont eu lieu, représentant **33** journées de terrain sur près de **5.4** km de cours d'eau pêchés.

Bathymétrie étude des lacs du massif des Camporells :

Trois lacs des Camporells ont été pêchés aux filets en collaboration avec un bureau d'études Suisse (TELEOS) et l'aide de Gilbert Arnaud. Cette action s'inscrit dans une démarche d'étude en vue de la rédaction d'un plan de gestion du site en partenariat avec l'ONF et le CNRS.

La Communication :

Afin de rester au plus près de l'actualité et faire connaître au public (tant pour les novices que pour les connaisseurs), les atouts de la pêche et les nouveautés proposées, plusieurs documents ont été confectionnés. (Affiches, panneaux, brochures diverses)

La saison de pêche à peine clôturée, cap sur la mise en route et la préparation des documents pour la saison prochaine, ceci dès le mois de septembre.

(Recherche des aides financières, mise à jour du règlement et des cartes géographiques, impression, distribution...)

Ce travail se poursuit sans relâche jusqu'à l'édition de la brochure officielle de la Fédération « **Pêcher en 66** » qui doit être prête pour la mise en ligne des ventes des cartes par internet, soit pour le 15 décembre.

A noter que tous ces supports sont entièrement conçus à la Fédération. Seule, l'impression est réalisée par un imprimeur de la place.

L'édition 2020 a été entièrement remaniée avec dans le livret une présentation de notre structure et de notre territoire puis en partie centrale un dépliant qui se détache reprenant la réglementation pêche.

Une nouveauté de l'année 2019 ont été les quatre journées de tournage pour filmer des images nécessaires à la réalisation d'une vidéo de 3.43 minutes pour présenter la diversité de la pêche sur notre département.

Un dépliant spécifique aux « Lacs de montagne » est édité par l'Aappma de « Font-Romeu Carlit » en collaboration avec la Fédération.

Sites Internet : (à consulter et à utiliser sans modération)

www.peche66.org pour tout savoir sur la pêche dans notre département,
www.cartedepeche.fr pour l'achat de toute carte ou supplément pêche,
ainsi que sur **Facebook**

EN CONCLUSION :

Comme on peut le constater, beaucoup de travail est fait. La Fédération compte 8 salariés qui bien sûr ne peuvent pas tout faire à eux seuls, tant de travaux étant nécessaires. Aussi, un grand merci à tous les bénévoles, souvent les mêmes d'ailleurs, sans qui tout ce qui est entrepris ne pourrait être possible.

Mais vous êtes beaucoup à œuvrer, tant pour les pêches électriques, la surveillance, les repeuplements, les travaux de toute sorte, et il n'y en manque pas. Votre Fédération en est consciente et vous en est reconnaissante.

Merci encore à vous, valeureux bénévoles pour votre participation utile et pour votre dévouement au service de la pêche, votre bénévolat est reconnu et très apprécié.

Merci de votre attention.





RAPPORT D'ACTIVITÉS DÉTAILLÉ

*Par le Directeur
et ses collaborateurs*



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

Assemblée Générale 2020



Maison de la Pêche et de la Nature à Millas



Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
Approbation préfectorale du PDPG



Centre piscicole de Sahorre

Rapport d'activités détaillé

- Année 2019 -

- ✓ Les communications de la Fédération
- ✓ Productions du Centre piscicole de Sahorre
- ✓ Plan départemental de repeuplement des eaux
- ✓ Les Plans d'Actions Nécessaires
- ✓ La campagne de pêches électriques
- ✓ Les activités du pôle technique
- ✓ L'Activité du Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature

La Pêche révèle votre Nature

Assemblée Générale 2020



Assemblée Générale 2020

ACTIVITÉS 2019 DU PÔLE COMMUNICATION DE LA FÉDÉRATION

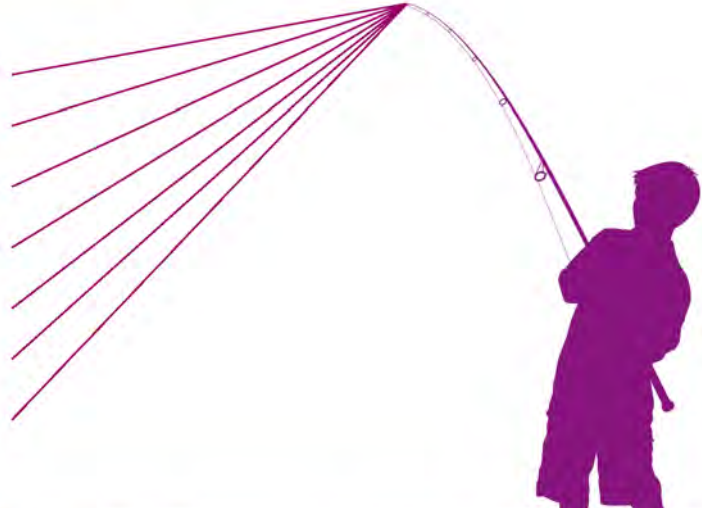


Gardons le contact !

Les temps forts 2019 du pôle Communication

Un service dédié au développement du loisir pêche
et à la protection du milieu aquatique

- 1 - Les articles de presse.....
- 2 - Le trait d'union.....
- 3 - Le « Flash-info ».....
- 4 - Les Brochures «Pêche66»...
- 5 - La page Facebook.....
- 6 - Les dépositaires.....
- 7 - La vidéo promotionnelle.....



1/ Les articles de Presse « PESCA »

Un contact permanent avec nos adhérents

49 Articles
édités
en 2019

Une fois par semaine un article de presse signé Pesca est publié dans la rubrique Pêche de l'Indépendant du dimanche. Ces articles permettent de garder le contact avec nos adhérents et communiquer les informations du moment (ouvertures, changements, activités de la Fédération...). Vous pouvez les retrouver ensuite sur le site «peche66.org» de la Fédération ainsi que sur «Facebook» et l'application smartphone «Pêche 66».



L'INDEPENDANT

2/ Le Trait d'Union *Garder le contact avec les AAPPMA*

Une fois par mois, la Fédération expédie aux Présidents des AAPPMA, aux membres du Conseil d'Administration et aux salariés, une lettre qui reprend :

- les dates futures à retenir
- les réunions auxquelles la Fédération a participé
- un comparatif de la vente des cartes de pêche N-1 / N par AAPPMA
- un message d'actualité du Président de la Fédération

8
Traits d'Unions
en 2019



3/ Le Flash-info

Un outil à la disposition de chaque AAPPMA



Le « Back-office » du site de vente de carte de pêche a plusieurs avantages pour les AAPPMA et la Fédération. Il permet de consulter les statistiques des ventes de carte de pêche en temps réel, d'avoir accès aux coordonnées des adhérents... Il permet également de diffuser un Flash-info sur les adresses mail. Lorsque la Fédération expédie un Flash-info, elle communique avec 9.600 personnes.

20 Flash-info
envoyés par la Fédération

28 Flash-info
envoyés par les AAPPMA

4/ Le Livret et le Dépliant « Pêcher en 66 »

Informers nos adhérents de la réglementation pêche

L'intégralité de la réglementation pêche est présentée dans deux documents édités par la Fédération. L'infographie est réalisée en interne avec des logiciels professionnels. L'impression doit avoir lieu avant le lancement de la vente des cartes de pêche qui démarre le 15 décembre, d'où l'importance d'avoir l'ensemble des informations qui les composent en temps voulu. (Réglementation, Concours de pêche, Dépositaires, Parcours labellisés...)



14 000 Ex



10 000 Ex

Refonte totale en 2019 de l'édition 2020

Plus d'1 Mois
de travail

Edition
auto-financée

16
Sponsors

5/ La page Facebook

Communiquer avec les outils d'aujourd'hui

Une certaine catégorie de nos adhérents utilisent les réseaux sociaux pour trouver des renseignements, poser des questions, organiser des séjours... Il est donc important pour la Fédération d'être présente sur ces réseaux. Notre page se porte plutôt bien et peu de modération à faire.



6/ Les dépositaires

Un relai local important pour le loisir pêche...

Qu'est ce qu'un dépositaire ?

Il s'agit d'un lieu où il l'on peut acheter sa carte de pêche et bénéficier de renseignements sur la pêche. Il peut s'agir d'un office de tourisme, d'un magasin de pêche ou non, d'un bar...

50 dépositaires sur le département

dont **16** Offices de Tourisme



7/ Vidéo promotionnelle – Loisir Pêche

Réalisation d'une vidéo promotionnelle du Loisir Pêche dans les Pyrénées-Orientales.

**un véritable condensé de pêche « en pays catalan »
une mise en valeur notre territoire.**

Nombre de journées de tournage : 4
Durée de la vidéo : 3,43 minutes
Coût : 2 387.65€ (subv. à 50% par la FNPF)

Fichier disponible sur demande et en ligne sur YouTube « Pêcher en Pays Catalan 66 ».



2.824 vues
au 22/07/2020

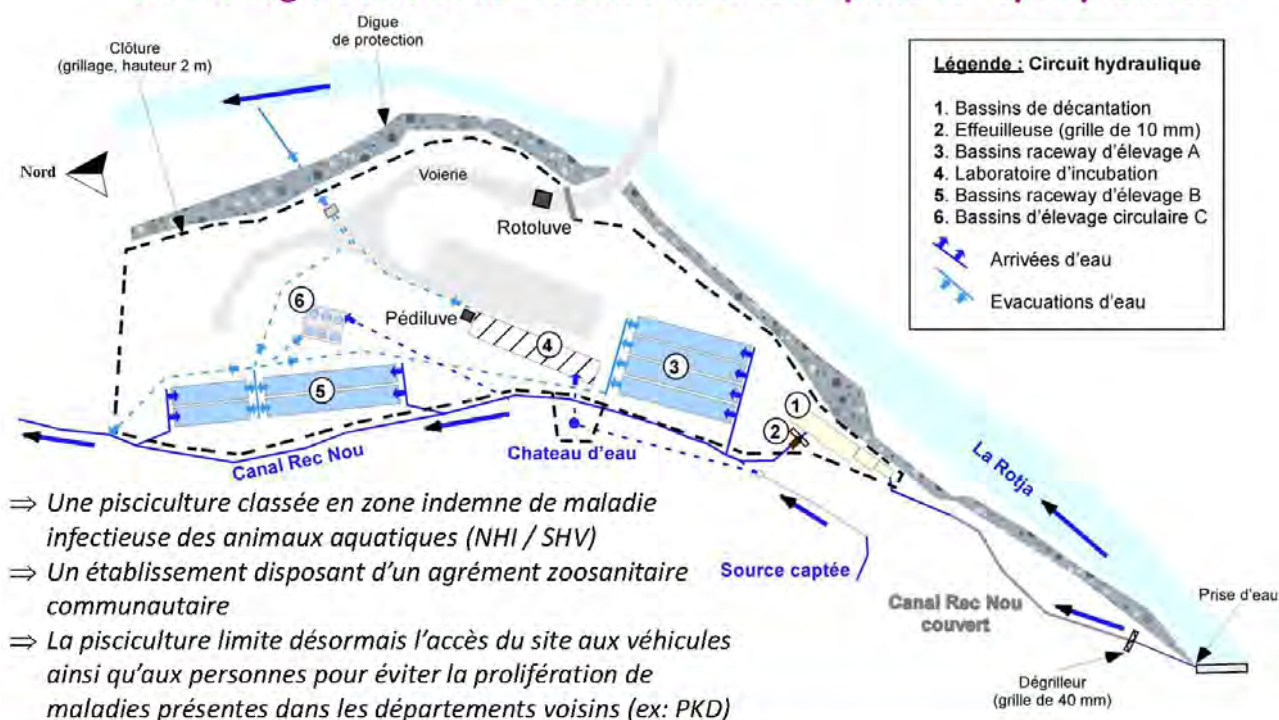




Gardons le contact !

Production du centre piscicole

Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement



Production du centre piscicole

Des travaux en 2019 pour maintenir l'activité de l'écloserie

Création d'une couverture, amélioration de l'assise et changement du groupe froid



Coût de l'opération : : 9 606,47 Euros sur fonds propres

Production du centre piscicole

Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement

Un établissement d'élevage moderne, mais soumis aux aléas climatiques.

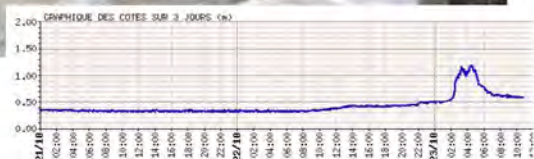
Bilan des aléas climatiques

✓ Intempéries :

Enormément de vent au printemps et au début de l'hiver qui ont généré plusieurs problèmes avec des feuilles, des coupures électriques, de la casse de matériel (ex : Tempête Laura 6/03/2019).

✓ Crues de la Rotja :

Il y a eu une dizaine de crues dont une qui a été violente. La crue du 23/10/19 a été compliquée à gérer car il n'y avait aucune route praticable du fait de la coupure de la RN 116 à Villefranche (aucune route secondaire n'était ouverte).



Production du centre piscicole

Bilan des problèmes liés à l'activité humaine

✓ Coupures électriques :

Nombreuses coupures électriques n'ayant pas d'origine climatique.

✓ Travaux sur le réseau pluvial de la route de Py :

Le 03/09/2019 des travaux de voirie (curage d'évacuation pluviale), conduits par l'entreprise Eurovia pour le Département, ont provoqué une pollution mécanique des eaux de la pisciculture. Cette pollution a provoqué la mortalité de truitelles de l'année.

Après estimation des dommages par le pôle technique, le Président a déposé une plainte auprès du SD66 de l'OFB.

✓ Lâchure d'eau boueuses par les microcentrales :

Le 07/11/2019, lâchure d'eau chargée en MES lors de la remise en route de centrale de Py. Pas de mortalité induite mais nécessité d'opérer des traitements pour les éviter.

Arrivée massive de sédiments fins liée au curage de fossés en amont immédiat de la prise d'eau de la pisciculture



Perte de 2275 truitelles arc-en-ciel et de 3655 truitelles fario.

Production du centre piscicole

Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement

Pour produire des poissons de souches locales, il faut un roulement des générations de poissons dans l'établissement et donc un stock. Ci-après, le stock au 31/12/2019.



Espèces	Numéro du bassin	Numéro du lot	Âge	Tailles moyennes	Stock	Unité
Truites Arc en Ciel Bouillouses	C3	TAC/01/03/19	0+	8 cm	4	cent
	A3	TAC/01/03/18	2+	30 cm	1	mille
	A2	TAC/01/04/17	3+	40 cm	2400	mille
	A4	TAC/01/03/16	1+	15 cm	2500	mille
	A1	TAC/01/03/15	4+	50 cm	0	Kg
Truites Farios Carança	Auges	TF/01/11/19	Œufs	-	600	mille
	C2	TF/01/11/18	1+	8 cm	7	mille
	B3	TF/01/11/17	3+	20 cm	500	mille
	B4	TF/01/11/16	2+	15 cm	1500	mille
	B1	TF/01/11/15	4+	30 cm	800	mille
	B2	TF/01/11/14 + males 2015	5+	40 cm	1350	mille

Production du centre piscicole

Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement

Poissons adultes déversés

Pour gérer le stock captif, les poissons les plus âgés de l'élevage sont remis en liberté pour le plaisir des pêcheurs. Il s'agit de poissons en bonne forme mais à partir d'un certain âge, le rapport entre leur fécondité et leur coût d'élevage leur est défavorable...

Truites fario de souche Carança de grande taille

750Kg

Truites arc en ciel de souche Bouillouses de grande taille

790Kg



Production d'œufs pour le repeuplement et le renouvellement du stock de géniteurs



Alevins de truites fario de souche Carança

600.000 œufs

œufs de truites Arc en Ciel Bouillouses

245.000 œufs

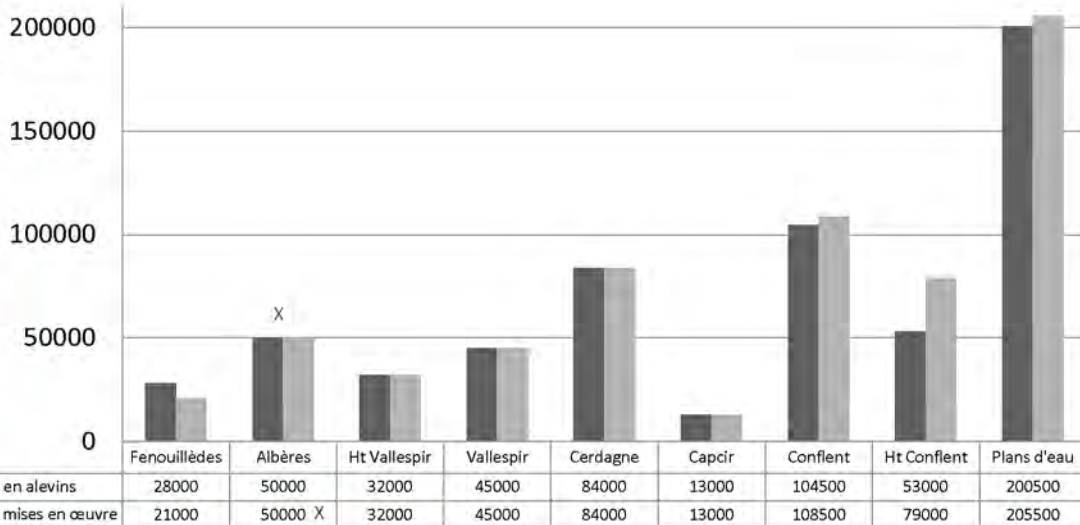
Dont : 25 000 œufs vendus TACb à la FDPMA 05

Plan départemental de repeuplement des eaux

-Mise en Œuvre-

Une action collective pour la satisfaction des pêcheurs Bilan des dotations retenues et mises en œuvre

Les alevins de Truites fario Carança



X : alevins de souche atlantique (source Pisciculture Ballester)

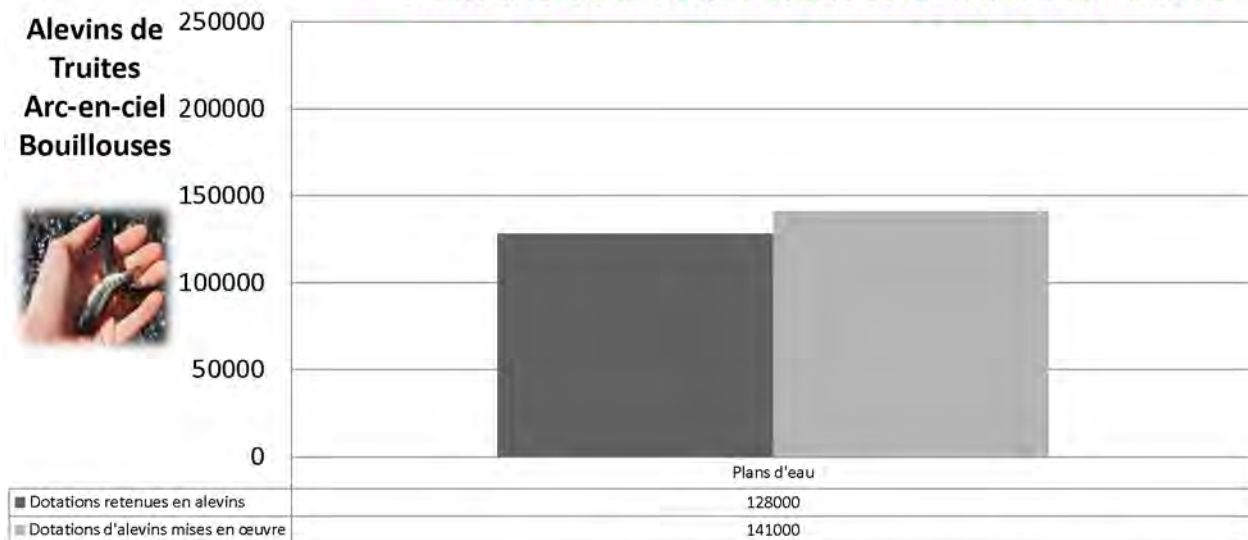
105 % des dotations prévues ont pu être immergées.

AG 2020 – Plan départemental de repeuplement des eaux 2019

Plan départemental de repeuplement des eaux

-Mise en Œuvre-

*Une action collective pour la satisfaction des pêcheurs
Bilan des dotations retenues et mises en œuvre*



110 % des dotations prévues ont pu être immergées.

LES PLANS D' ACTIONS

La régulation du grand cormoran

- ⇒ Obtention d'un **arrêté préfectoral** autorisant la régulation de l'espèce le 28/01/2019.
- ⇒ Les opérations de régulation se sont déroulées **courant Février 2019**. Elles sont confiées par l'administration à la louveterie appuyée par des Garde Pêche et des Gardes Chasse assermentés.
- ⇒ Le **quota** de régulation de **120 oiseaux** a été **atteint rapidement** (11 demi-journée) témoignant de la présence en grand nombre de ces oiseaux.



- ⇒ **L'arrêté préfectoral** a été **attaqué** à nouveau au Tribunal Administratif par le Groupe Ornithologique du Roussillon le 05/03/19.
- ⇒ Le **Comité Départemental de Gestion de l'espèce** piloté par la DDTM **s'est réuni le 13/05/19 et le 18/12/19**, le GOR invité, n'était pas présent.
- ⇒ Au vu de l'augmentation du nombre d'oiseaux, un quota plus important a été demandé pour la campagne 2019/2020 et le dossier de demande de destruction d'espèce a été modifié pour répondre aux nouvelles exigences du Ministère. Il a été **déposé le 09/12/19** (demande 200 oiseaux en eaux libres et 30 pour la mise en défens des piscicultures).

Une action récurrente



- **Ouverture du plan d'eau du barrage de Puyvalador** en parcours No-kill «Mouche et Leurre».
- Report de l'ouverture de la **pêche sur les tributaires** (cours d'eau entre deux lacs) situés à plus de 2100 m d'altitude au 30 mai, à l'exception des tributaires fermés à la pêche (voir dépliant central).
- Ouverture du plan d'eau du Ticou le 30 mai.
- Passage en parcours **No-kill «Mouche et Leurre»** à la place de «Tous modes» sur le plan d'eau d'**Osséja**.
- Création d'un parcours **No-kill «Mouche et Leurre» sur le Sègre** à Bourg-Madame.
- **Suppression** du parcours **No-kill «Mouche artificielle fouettée»** sur le Sègre à Bourg-Madame.
- **Modification de la limite** aval du parcours No-kill «Mouche artificielle fouettée» **sur le Carol** à Latour de Carol.
- **Suppression** du Parcours No-kill «Tous modes» sur la Vanéra à **Palau de Cerdagne**.
- Pour favoriser l'implantation du **Black-bass** dans le plan d'eau des **Escoumes** à Vinça, son **quota est ramené à zéro**.
- Extension de la pêche en **float-tube sur l'ensemble** du plan d'eau des **Escoumes**, à l'exception de la zone de protection de l'ouvrage.
- **Création** d'un parcours **float-tube** sur le plan d'eau du **barrage de Vinça** dans l'anse de la Riberette.
- **Création** d'un parcours **Carpe de Nuit**, sur le plan d'eau du **barrage de Vinça** dans l'anse situé du Pont de Tarerach sur une distance de 400 m vers l'aval.
- **Sur les parcours Carpe de Nuit**, le pêcheur a l'obligation de lancer ses lignes depuis son poste de pêche. L'usage d'une embarcation, d'un float-tube, d'un kayak, d'un drone, d'un bateau amorceur et d'un canon à air comprimé est interdit. **L'amorçage** s'effectue exclusivement depuis la berge avec des moyens manuels.
- **Sur le plan d'eau n°3 de Millas** (Carpodrome), passage à **une seule canne** ; utilisation d'un **tapis de réception** obligatoire ; la conservation des poissons dans une **bourriche est interdite**.
- **Sur le plan d'eau n°4 de Millas**, l'utilisation d'une **épuisette est obligatoire**.

LES PLANS D' ACTIONS

« Simplifier la réglementation et augmenter les possibilités de pêche »

Une action récurrente



NOUVEAUTÉ
2020

LES PLANS D' ACTIONS

La réactualisation du PDPG

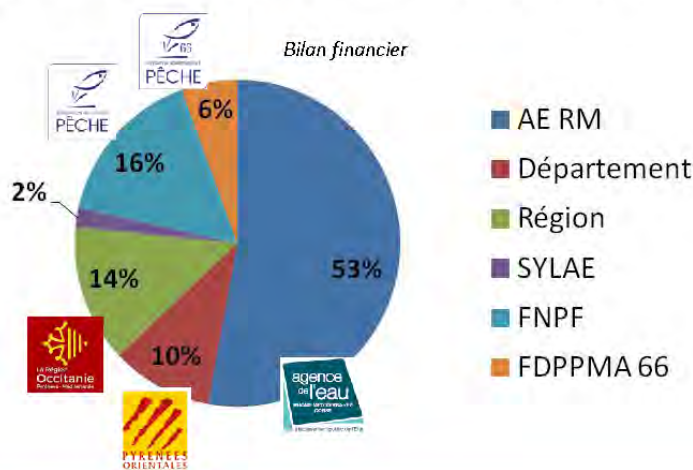


Bilan de l'opération

- ✓ Etude technique et concertations avec les partenaires se sont **déroulés sur 4 années budgétaires** (2016 à 2019), initialement prévu sur 3 années budgétaires.
- ✓ **Coût total de l'opération : 181 453 Euros** (82 % de fonctionnement et 18 % d'investissement)

Une action lancée en 2016 achevée en 2019

- ✓ Présentation de la synthèse du document en Mission Inter-service de l'Eau de la Nature le 12/03/2019. Modifications « mineures » demandées par la DREAL sur le contexte de la Têt en aval du barrage de Vinça.
- ✓ Consultation des CLE des SAGE du Département.
- ✓ **Approbation du PDPG par Monsieur le Préfet** des Pyrénées-Orientales via l'Arrêté Préfectoral le 28/06/2019



LES PLANS D' ACTIONS

Un programme d'actions réalisées en 2019

Actions mises en œuvre :

Partenaires

THEME 1 : Têtes de réseau	
Elaboration de l'Accord Cadre 2019	AE RM
Contributions techniques et présence aux réunions des gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques	AE, Syndicats de bassin
Présentation aux membres du CA de la FDPPMA puis formation des élus des AAPPMA à l'usage de l'application WebPDPG	AAPPMA
THEME 2 : Connaissance opérationnelle et suivi des milieux aquatiques	
Etat initial (poissons et habitats aquatiques) avant opération de restauration physique de la Têt en amont de Perpignan	SMBTBV
Etat initial afin de mesurer le gain écologique induit par les nouveaux protocoles de gestion des prélèvements d'eau sur le Tech aval dans des zones sensibles à la dégradation de la qualité des eaux	SMIGATA
Audit technique des cours d'eau en très bon état pour mesurer les possibilités de classement au label "Rivière sauvage"	Démarche interne
Réactualisation du PDPG - Phase d'approbation par la Préfecture	DDTM
Eude de faisabilité de l'installation de système de comptage de poissons pour mesurer l'efficacité des aménagements routiers franchissant la Riv. d'Eyne dans la traversée d'Eyne	CD 66
Suivi piscicole de l'impact de la prise d'eau du canal de Nyer sur les poissons	RNR de Nyer

LES PLANS D' ACTIONS

Un programme d'actions réalisées en 2019

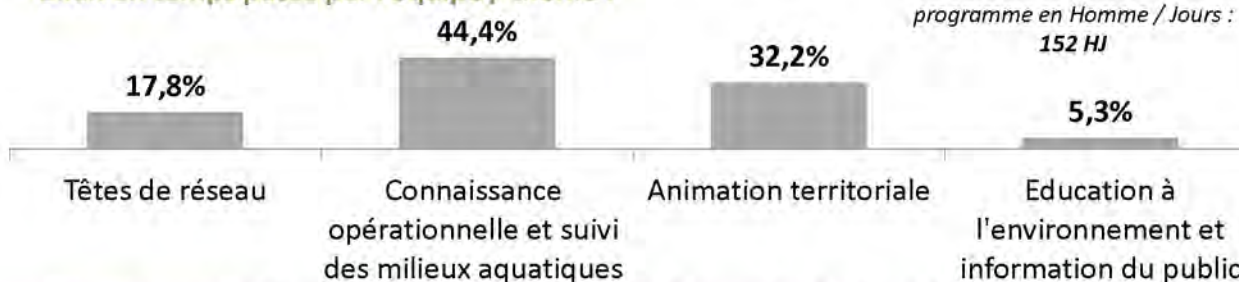
Actions mises en œuvre (suite) :

Partenaires

THEME 3 : Animation territoriale	
Etude d'opportunité d'effacement d'ouvrage sur la Boulzane	SMBVA
Etude en vue d'opération de restauration physique du Sègre à Bourg Madame et du Ru. Des Fontanals à Eyne – Proposition d'un partenariat au titre de la GEMAPI	Com. Com. Pyrénées Cerdagne, PNR
THEME 4 : Education à l'environnement et information du public	
Développement du partenariat Fédération / Syndicat de bassin sur l'appui du PDIPN pour développer des animations avec le public scolaire	SMBTBV, SMBVR

Bilan en temps passé par l'équipe / thème :

Temps total passé sur le programme en Homme / Jours : 152 HJ

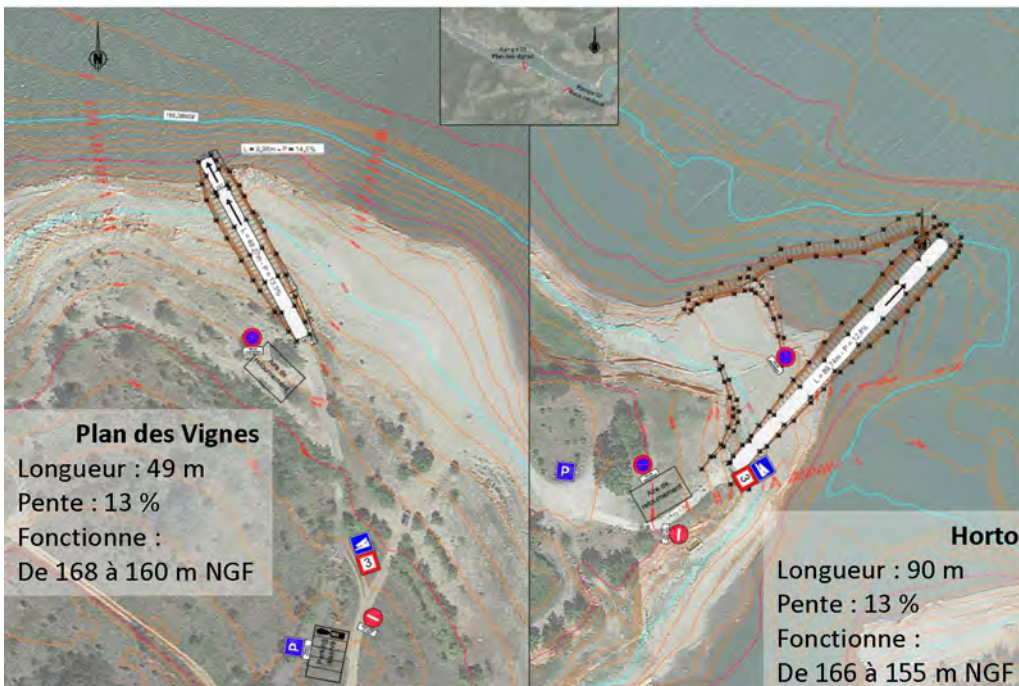


Bilan financier : Coût total : 47 006 Euros / Aide Agence de l'Eau : 25 821 Euros

LES PLANS D'ACTION

Une action lancée en 2017 achevée en 2019

Développement de la pratique de la pêche en barque sur le plan d'eau du barrage sur l'Agly : Aménagement de deux « mises à l'eau » sur la commune de Caramany



Chantier d'aménagement mis en œuvre entre le 23/09/2019 et le 16/10/2019



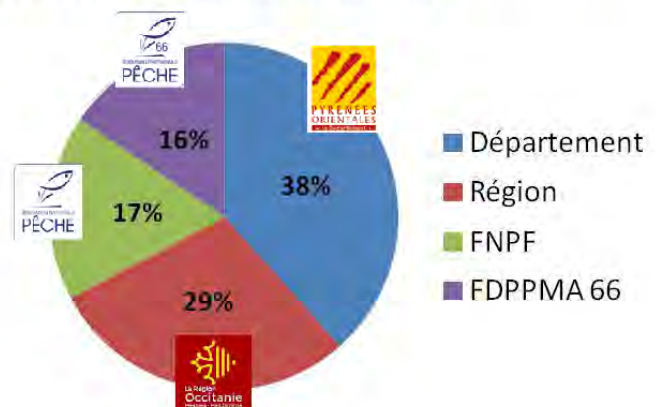
LES PLANS D'ACTION

Une action lancée en 2017 achevée en 2019

Développement de la pratique de la pêche en barque sur le plan d'eau du barrage sur l'Agly : Aménagement de deux « mises à l'eau » sur la commune de Caramany

Bilan de l'opération

- ✓ Etude technique et mise en œuvre se sont déroulées sur 2 années budgétaires (2018 à 2019), initialement prévu sur 1 année.
- ✓ La phase chantier a nécessité l'atteinte de côtes basses au niveau de la retenue pour pouvoir la déployer.
- ✓ Coût total de l'opération : 71 437 Euros (3 % de fonctionnement et 97 % d'investissement)



Problème de conception détecté « post travaux » lié à l'orientation de la mise à l'eau du « Plan des Vignes ». Dirigée face aux écoulements de crue, de nombreux corps flottants s'y déposent. Cet aménagement sera modifié à l'automne 2020 par les mêmes intervenants.

LES PLANS D' ACTIONS

Les prestations du pôle technique 2019

Prestations mises en œuvre : Approche économique (hors coût du personnel)

Détail des opérations et des recettes

Catégories	Intitulé	Commanditaires	Montants
SUIVI PISCICOLE	Suivi environnemental Vallée de la Têt – Volet Poisson	SHEM	6 520 €
	Suivi piscicole RCS pour l'AFB (partenariat avec l'ARPO et Aquacsop)	OFB	7 442 €
	Suivi piscicole de la rivière de Nyer / Mantet	RNR de Nyer	755 €
ETUDES TECHNIQUES	Pêches d'étude sur l'Agouille Del Mar et la Fosseille	SMBVR	2 240 €
	Analyse des impacts des réinjections de matériaux, FDPPMA 66 sous traitant du Bet Aquascop pour le suivi "poisson" (pêche électrique, suivi thermique et habitat)	CD66	3 405 €
	Etude des lacs de Camporells en vue de l'élaboration d'un plan de gestion au titre de l'Appel à Projet Biodiversité de l'Agence de l'Eau	ONF	9 126 €
	Synthèse des données piscicoles existantes sur le tracé du projet de transport de gaz international France - Espagne, projet STEP	NATRALIA	780 €

LES PLANS D' ACTIONS

Les prestations du pôle technique 2019

Prestations mises en œuvre : Approche économique (hors coût du personnel)

Détail des opérations et des recettes

Catégories	Intitulé	Commanditaires	Montants
SAUVETAGE	6 opérations de sauvetage des poissons « avant travaux »	CD66, DIRSO, EDF, Com com Pyrénées Catalanes, CGE Sade	6 291 €
SUIVI PASSE A POISSONS	Suivi du bon fonctionnement des passes à poissons du Département sur la Têt (passage à gué de Néfiach et radier du pont de la RD11 entre Canet et Ste Marie)	CD66	17 795 €
AIDES FORMATION	Formation technique (personnels et bénévoles)	FAFSEA et FPNF	11 421 €


TOTAL recettes	65 776 €
-----------------------	-----------------

LES PLANS D' ACTIONS

Les prestations du pôle technique 2019

Prestations mises en œuvre : Approche économique (hors coût du personnel)

Détail des dépenses

Catégories	Intitulé	Montants
FORMATIONS	Formation de 9 bénévoles et d'1 agent pour "l'habilitation à pratiquer les pêches électriques en qualité d'opérateur" (MEP 19)	10 302 €
	Formation technique ICE et CARHYCE pour 1 agent (OFB)	5 059 €
MATERIEL	Achat d'1 paire de wadders pour 1 agent (PROPECHE)	60 €
	Achat de 7 épuisettes pour les pêches électriques	307 €
	Etalonnage de la sonde de mesure multiparamètre de la qualité de l'eau (OTT France)	427 €
	Vérification du matériel par rapport aux normes de sécurité (APAVE)	402 €
TRAVAUX	4 interventions d'une entreprise forestière au niveau de la passe à poissons sur la Têt à Canet	6 240 €
FRAIS DE DEPLACEMENT	Frais déplacement des bénévoles pour les opérations de pêches électriques	4 150 €
TOTAL dépense		26 949 €
 Ecart produit-charge		38 828 €

Assemblée Générale 2020

Campagne de pêches électriques 2019



La Têt en amont de Thués

Une technique dédiée à la connaissance
et au sauvetage des poissons

Synthèse par type d'opérations :

Etudes piscicoles ponctuelles : 25 opérations

Opérations "en régie" : 16 opérations

- Etat des lieux à la demande d' AAPPMA : 14
- Renfort FDPPMA11 à Campagne /Aude et Escouloubre : 2

Opérations / prestations : 9 opérations

- Etat des lieux PGRE Tech (SMIGATA) : 5
- Etat des lieux des affluents de l'étang de Canet St Nazaire (SMBVR) : 4

Suivis piscicoles : 18 opérations

Opérations "en régie" : 2 opérations

- Réseau de suivi en forêt domaniale (rivière de Sorède) : 2

Opérations / prestations : 16 opérations

- Suivi piscicole sur la Têt Amont pour la SHEM : 6
- Suivi piscicole sur la Têt à Ille/Têt pour le CD66 : 1
- Suivi piscicole RCS pour l'OFB : 6
- Suivi piscicole de la rivière de Nyer : 3

Sauvetages de poissons : 7 opérations

Opérations "en régie" : 1 opération

- Sauvetage avant assecs: sur l'Agly à Rivesaltes: 1

Opérations / prestations : 6 opérations

Sauvetage avant travaux d'aménagements :

- La Quere à Saint Laurent de Cerdans (SADE): 1
- L'Agly à Estagel (CD66 « Pôle Route »): 1
- Le Caudiés à Caudiés de Conflent (C.C Pyrénées Catalanes): 1
- La Têt à Villefranche de Conflent (EDF): 1
- La Têt à Millas (DIRSO): 1
- La Massane à Sorède (CD66 « Pôle Route »): 1

Synthèse en temps de terrain dédié aux captures :

Equipes techniques	Nombre de sites pêchés	Nombre de jours de terrain correspondant
Pôle technique de la FDPPMA / bénévoles habilités des AAPPMA	44	28
Pôle technique de la FDPPMA / Bet Aquascop	6	5
Total	50	33

Nb : Le nombre de jours indiqués n'inclut pas le temps de préparation du matériel et, le contrôle de sécurité APAVE annuel du matériel.

Ont participé aux opérations :

- ✓ 5 salariés
- ✓ 4 techniciens du bureau d'étude « Aquascop »
- ✓ 28 bénévoles des AAPPMA « formés et habilités à pratiquer les pêches électriques »,
Ainsi que de nombreux bénévoles des AAPPMA territorialement concernées

Soit 151 « Hommes Jours » de bénévoles habilités et 105 « Hommes Jours » de techniciens fédéraux.

Les études piscicoles ponctuelles (25)
Les opérations « prestations » (9)



Exemple: L'Agulla de la Mar à Alenya

Les études piscicoles ponctuelles (25)
Les opérations « en régie » (16)



Exemple: Etat des Lieux du Correc Fosç à la demande de L'AAPPMA de Céret

Les suivis piscicoles (18) Les opérations / prestations (16)



Exemple: La Têt à Thués, en aval de l'Usine Hydro-électrique d'Olette

Les suivis piscicoles (18) Les opérations / prestations (16)



Exemple: Le Nyer, en aval de l'Usine Hydro-électrique



Mobilisation importante des bénévoles



Assemblée Générale 2020

ACTIVITÉS 2019 DU PÔLE TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION

1 - Prestations techniques

- ✓ Pêches de sauvetage avant travaux (C.C. Capcir, CD66, EDF, DIRSO, SADE)
- ✓ Suivis piscicoles (OFB, RNR de Nyer/SHCN, SHEM)
- ✓ Suivis de Passes à Poissons (CD66)
- ✓ Suivi de la Réinjection des Matériaux sur la Têt aval (CD66)

2 - Actions en régie de la Fédération

- ✓ Etat piscicole et des habitats aquatiques (Têt aval, zones sensibles Tech aval)
- ✓ Pré-Audit sur 9 rivières pour le « Label Rivières Sauvages »
- ✓ Etude d'opportunité de la RFID

3 - Actions en partenariat

- ✓ Plan de gestion du Massif des Camporells (Agence de l'eau, GEODE, ONF)

Mieux connaître pour mieux gérer



1/ Prestations Techniques :

Pêches de sauvetage avant travaux

➤ Sauvetages sur 6 chantiers de :

✓ 1 300 individus

✓ 13 kg de poissons



Riv. de Caudiès: **2,3 kg** de poissons sauvés



A l'aval d'Estagel, **6 kg** de poissons sauvés

Riv. De la Quère : **0.5 kg** de poissons sauvés



1/ Prestations Techniques :

Suivis piscicoles menés pour la SHEM

Depuis 2015, suivis de 3 ouvrages hydroélectriques (amont/aval) :

✓ UHE des Aveillans, UHE de la Cassagne et UHE de Thuès



	Densité estimée /1000m ²		Tendance de l'évolution de la densité de 2018-2019	Biomasse estimée en kg/1000m ²		Tendance de l'évolution de la biomasse de 2018-2019
	2018	2019		2018	2019	
Amont Aveillans	130	230	↗	4.9	6.0	↗
Aval Aveillans	110	140	↗	3.9	4.6	↗
Amont Cassagne	150	240	↗	4.3	4.9	↗
Aval Cassagne	200	300	↗	6.2	5.8	↘
Amont Thuès	210	280	↗	9.6	5.5	↘
Aval Thuès	230	310	↗	12.4	11.3	↘

Augmentation générale des densités de truites fario // Phénomène accompagné d'une hausse des biomasses sur les 3 stations amont et d'une baisse sur les 3 stations aval.

1/ Prestations Techniques :

Suivis piscicoles Nyer-Mantet



Depuis 2009, suivis piscicoles de l'incidence de la prise d'eau de Nyer-Mantet :

- ✓ **Station Témoin**
(Aval du village de Mantet et aval du Caret)
- ✓ **Station TCC**
(Aval immédiat de la prise d'eau)
- ✓ **Station Aval**
(Aval de la restitution dans le village de Nyer)

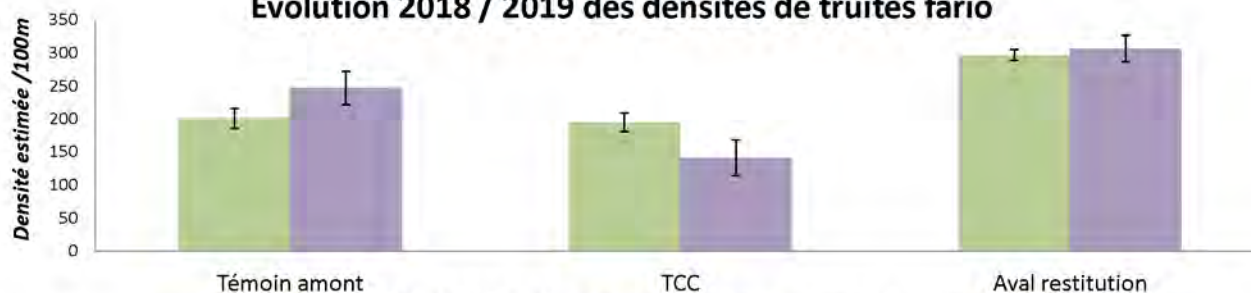


1/ Prestations Techniques :

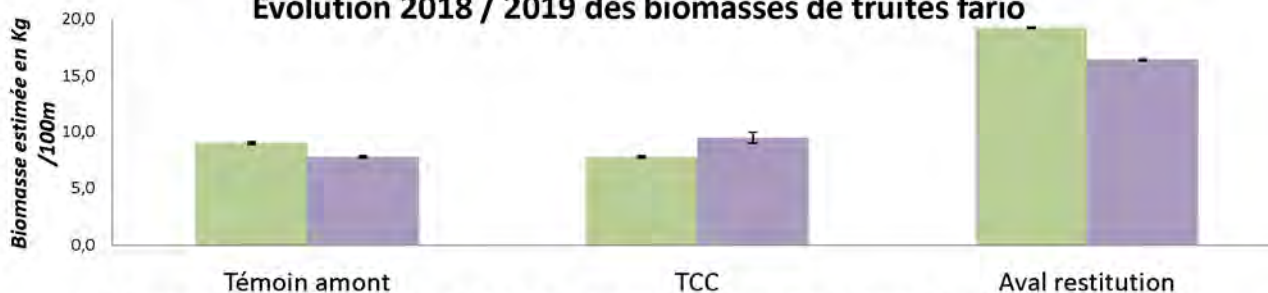
Suivis piscicoles Nyer-Mantet



Evolution 2018 / 2019 des densités de truites fario



Evolution 2018 / 2019 des biomasses de truites fario

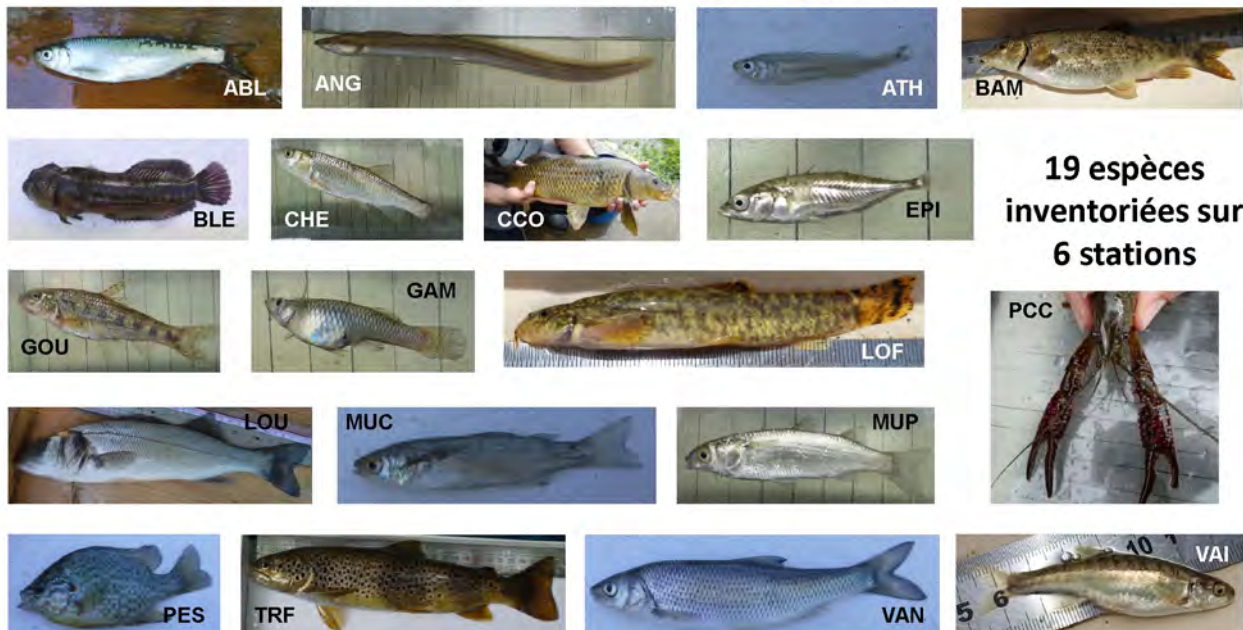


➤ **Après une lente érosion de l'abondance en truites dans le TCC, la situation s'améliore**

1/ Prestations Techniques :



Mise en œuvre de pêches électriques sur les stations du Réseau Complémentaire de Suivi (RCS) pour l'OFB

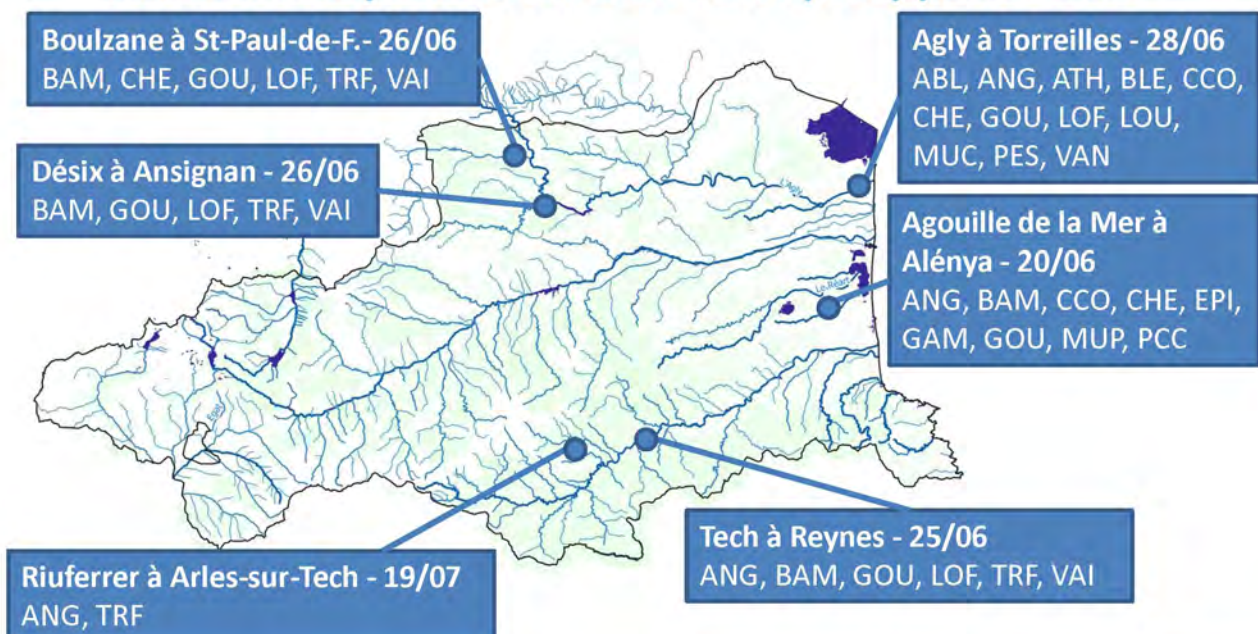


19 espèces inventoriées sur 6 stations

1/ Prestations Techniques :



Mise en œuvre de pêches électriques sur les stations du Réseau Complémentaire de Suivi (RCS) pour l'OFB



1/ Prestations Techniques :

Suivis des ouvrages de rétablissement de la continuité écologique du Département



Passé à poissons de Néfiach
« Rampes à Anguilles »



Passé à poissons de Canet / Ste-Marie
« Macro-rugosité »



Calendrier des visites d'inspection (17)

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
31/01		19/03	09/04 25/04	10/05 21/05	17/06 24/06	04/07 16/07 29/07	21/08	02/09 18/09	02/10 08/10	19/11	

1/ Prestations Techniques :

Suivis des ouvrages de rétablissement de la continuité écologique du Département



Avant intervention



Après intervention

- En 2019, 4 interventions ont été réalisées par une entreprise de travaux forestiers sur la passe à poissons sur la Têt sous le pont de la RD11.

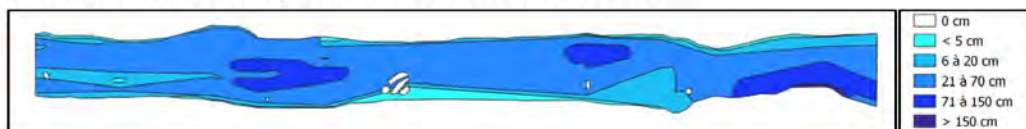
1/ Prestations Techniques :

Suivi de réinjection des matériaux de la Têt aval sur le site pilote d'Ille sur Têt

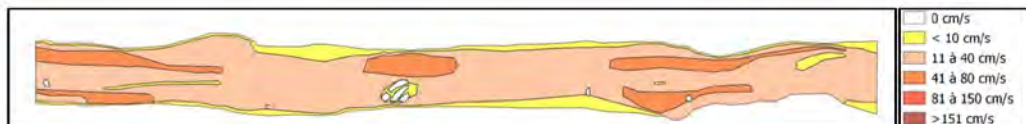


➤ Description des habitats piscicoles selon 3 critères

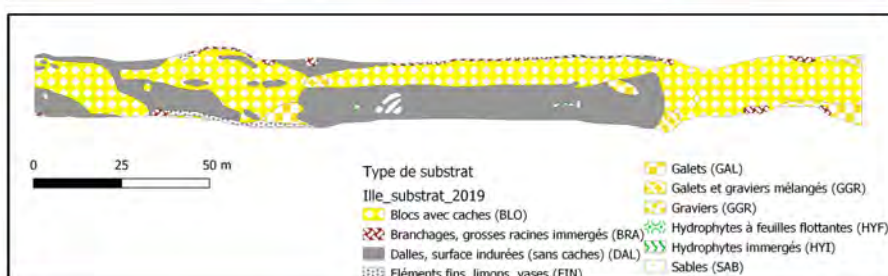
Hauteur d'eau



Vitesse de courant



Substrat support

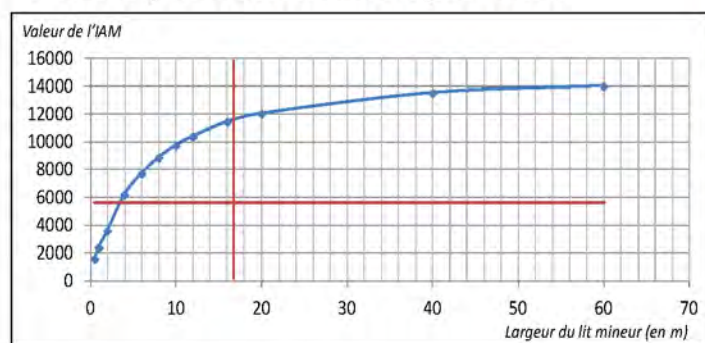


1/ Prestations Techniques :

Suivi de réinjection des matériaux de la Têt aval sur le site pilote d'Ille sur Têt



➤ Description des habitats piscicoles



La note IAM est relativement **faible**, la valeur de l'indice est **inférieure à moins de la moitié** de sa valeur optimale.

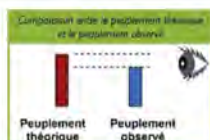
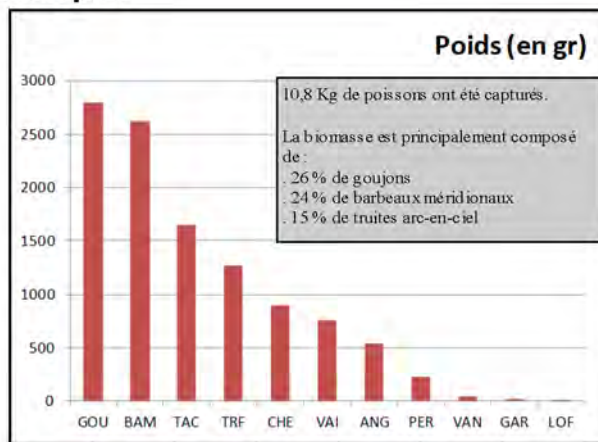
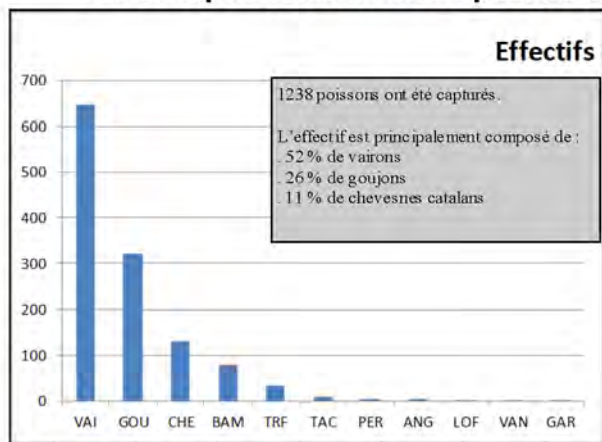
Ces résultats témoignent d'un **mauvais état physique** du cours d'eau dans ce secteur.

1/ Prestations Techniques :

Suivi de réinjection des matériaux de la Têt aval sur le site pilote d'Ille sur Têt



➤ Description résultats de pêches électriques



Les résultats de l'inventaire piscicole mettent en évidence une qualité plutôt « moyenne » du peuplement piscicole .

2/ Actions en régie de la Fédération :

Etat des habitats aquatiques et piscicoles sur 3 zones sensibles du Tech aval



✓ Le poissons est un **bon intégrateur** de l'état de santé des écosystèmes

✓ **But :** Comparer les peuplements piscicoles en amont et en aval de rejet de stations d'épuration dans des secteurs où les effets des prélèvements des eaux de surface sont importants : « zones sensibles »

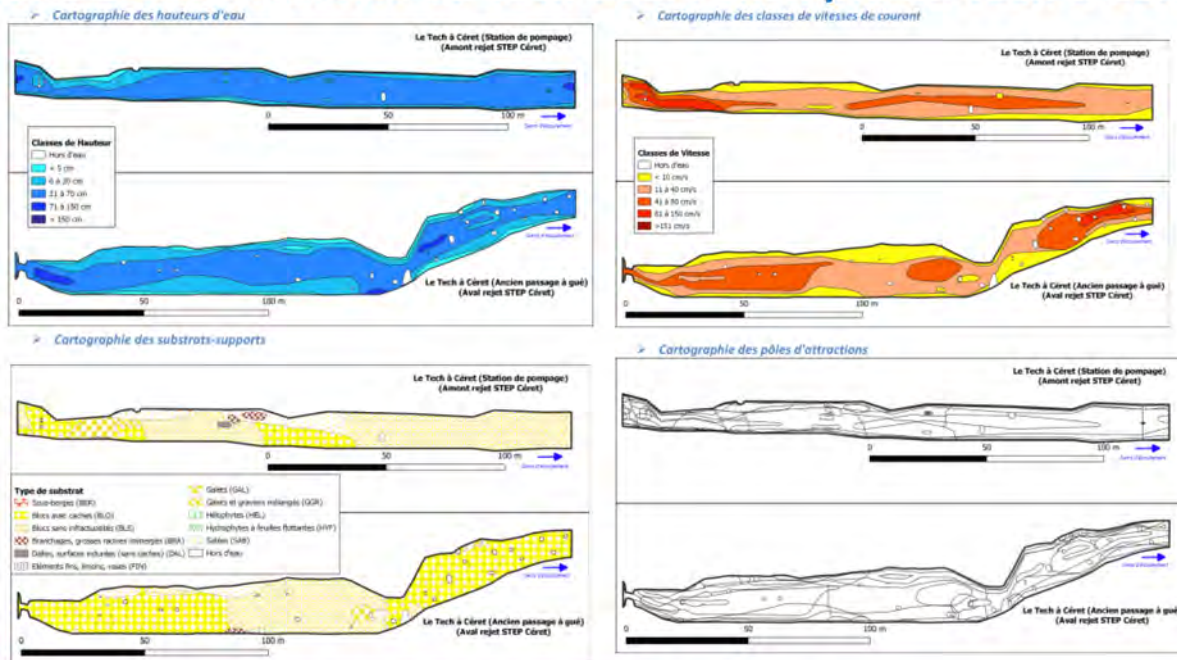
✓ **Comment ?**

- Caractérisation des habitats aquatiques
- Suivi thermique estival
- Pêches électriques



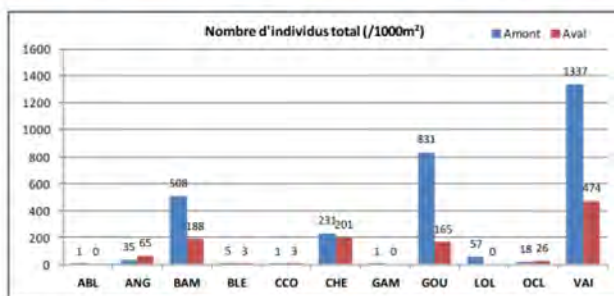
2/ Actions en régie de la Fédération :

Etat des habitats aquatiques et piscicoles sur 3 zones sensibles du Tech aval : Exemple du Tech à Céret



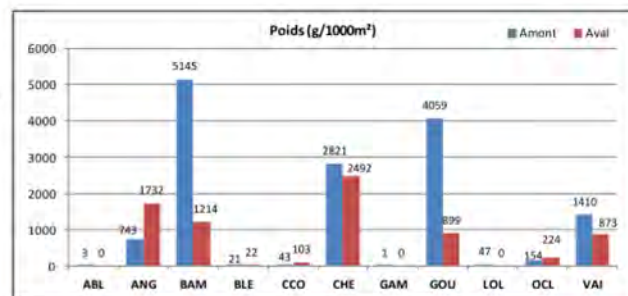
2/ Actions en régie de la Fédération :

Etat des habitats aquatiques et piscicoles sur 3 zones sensibles du Tech aval : Exemple du Tech à Brouilla

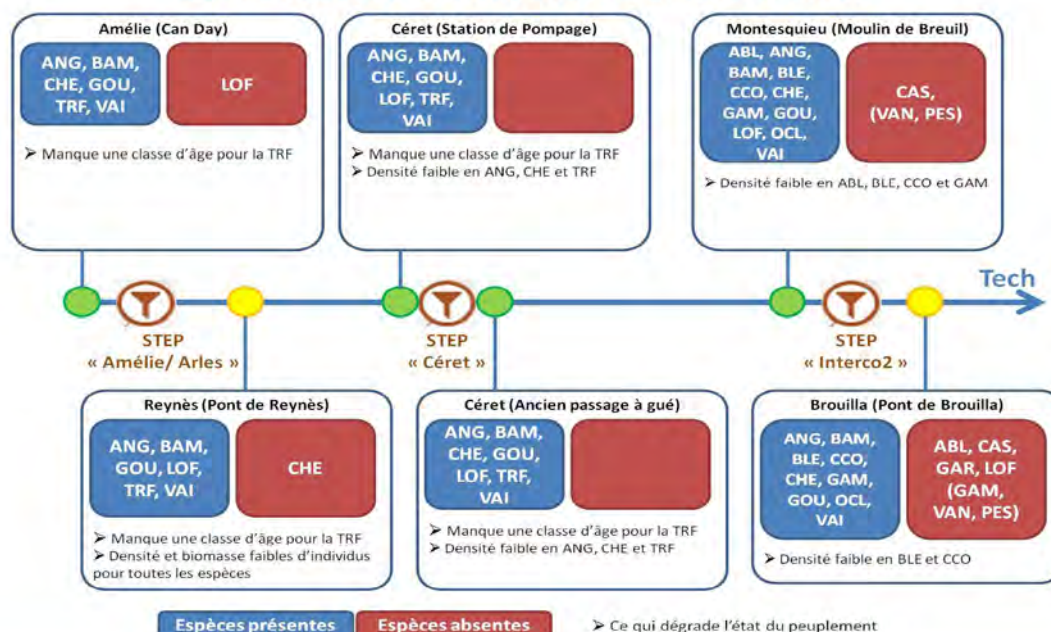


- Nombre d'individus en amont et aval
- ✓ Il y a plus de barbeaux, de goujons et de vairons
 - ✓ Il y a moins d'anguilles et d'écrevisses américaines

- Biomasse entre amont et aval
- ✓ Les individus sont plus gros pour les barbeaux, chevaines, goujons et vairons
 - ✓ Les individus sont plus petits pour les anguilles, carpes et écrevisses américaines



2/ Actions en régie de la Fédération : Etat des habitats aquatiques et piscicoles sur 3 zones sensibles du Tech aval



2/ Actions en régie de la Fédération :

Pré-audit sur 9 cours d'eau pour le label « Rivières sauvages »

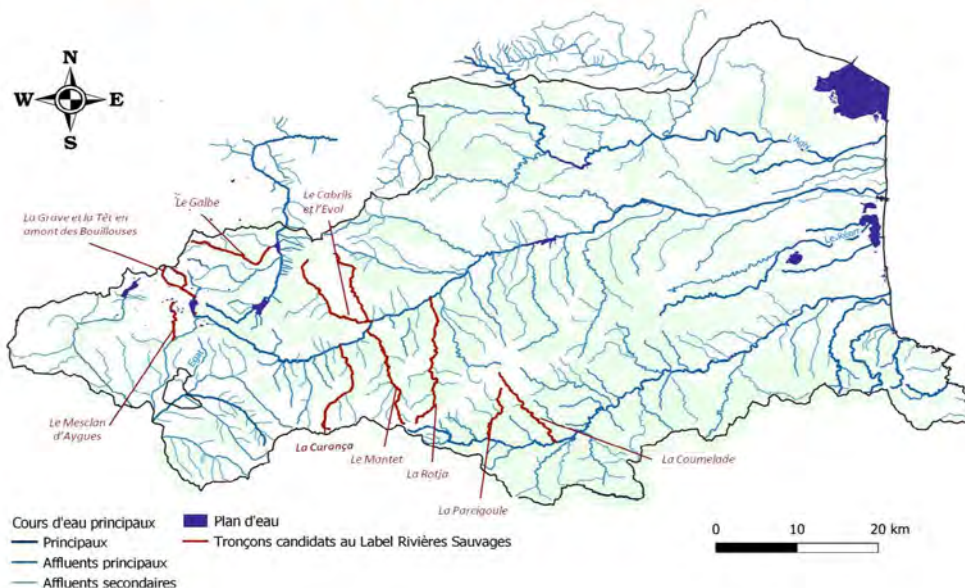
Le Label « Rivières sauvages » est dédié à la **protection de la naturalité des eaux courantes** en France. Il intègre des notions de **qualité de la préservation des milieux aquatiques, valorisation des territoires, une protection renforcée...**

Il sert à développer **une marque de reconnaissances** auprès du public, une **distinction pour les gestionnaires, valorisation collective** du territoire.

Les critères de labellisation sont regroupés en plusieurs grand thèmes :



2/ Actions en régie de la Fédération : Pré-audit sur 9 rivières label sauvage



2/ Actions en régie de la Fédération : Pré-audit sur 9 rivières label sauvage

Rivière candidate	Note obtenue	Niveau de Labellisation
Le Cabrils et l'Evol	76	Niveau 1
La Carança	84	Niveau 2
La Coumelade	73,5	Niveau 1
Le Galbe	97	Niveau 3
La Grave et la Têt en amont des Bouillouses	106,75	Niveau 3
La rivière de Mantet	65,5	Aucun
Le Mesclan d'Aygues	108,75	Niveau 3
La Parcigoule	64	Aucun
La Rotja	76	Niveau 1

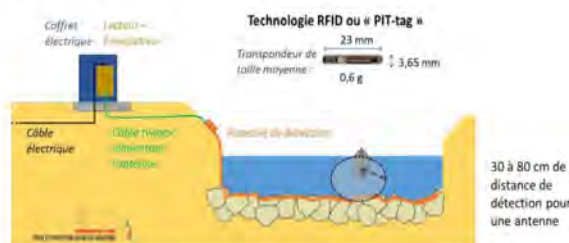
2/ Actions en régie de la Fédération :

Etude de faisabilité de la RFID sur la rivière d'Eyne

Qu'est-ce que le système RFID ?

Ce système permet de récupérer des données à distance comme pour les cartes de paiement ou titres de transports. Cet outils est utilisé pour la télédétection (antivol, localisation, identification des animaux).

Dans ce projet, on utiliserait des « Pit Tag » insérés dans des poissons. Lorsque le poisson passe devant une antenne, son passage est détecté et les données sont stockées.



Principe de fonctionnement des antennes PIT-Tag
(Source : FDPMA de Haute-Savoie)



Illustration de la recherche de poissons par prospection mobile (Source : Scimabio, 2020)

2/ Actions en régie de la Fédération :

Etude de faisabilité de la RFID sur la rivière d'Eyne



L'objectif principal du projet est d'évaluer le bon fonctionnement de deux aménagements réalisés par le CD66 sur la rivière d'Eyne dans la traversée du village, dédiés au rétablissement de la continuité écologique.

L'objectif secondaire est de mesurer les mouvements migratoires des truites entre la rivière principale et un affluent de la rivière d'Eyne, le Riu des Fontanals.

3/ Appel à projet :



Plan de gestion du Massif des Camporells (9 lacs décrits)

➤ Les pêches aux filets



➤ Les premiers résultats de génétique

N° carte	Station	Carança	Têt	Tech	Ebre	Domestique nationale	Domestique ancienne	Roquebillière
1	Lac du Canard	77	1	1	1	1	2	19
2	Lac Grand Supérieur	59	1	0	1	1	15	24
3	Lac Grand Camporells	78	1	1	1	1	5	14
4	Carança (réserve amont)	96	2	1	0	0	0	0

- ✓ Effet significatif des repeuplements
- ✓ Reproduction naturelle détectée

➤ Les rendus et rapports sont réalisés en 2020

Assemblée Générale 2020 – Activités du pôle technique en 2019



Merci pour votre attention

Mieux connaître pour mieux gérer



Assemblée Générale 2020

Activités du Pôle Départemental d'Initiative
Pêche & Nature (PDIPN)



La Maison Pêche Nature

Depuis 2013, la Maison Pêche Nature accueille les locaux du Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature (PDIPN). Son emplacement géographique, sa proximité avec les plans d'eau de Millas et ses équipements en font un outil adapté.

Promotion du loisir Pêche

Education à l'Environnement

Manifestations

Accueil et accompagnement du public

Création d'APN



Le Centre Piscicole de Sahorre



Le Centre Piscicole de Sahorre est une antenne du Pôle Animation permettant de recevoir écoles et groupes périscolaires et de milieu hospitalier autour de deux thématiques :

Visites guidées avec découverte de l'élevage de truites

Collecte & détermination d'invertébrés

Informations sur les métiers liés à la protection du milieu aquatique

La pratique de la Pêche

Nous proposons initiation et perfectionnement pour tous publics et ceci dans toutes les techniques de pêche :

Pêche aux leurres, au coup, à la carpe, au feeder, à la mouche, aux toc ...

Pour les centres scolaires, périscolaires, hospitaliers ou encore pour des particuliers lors des estiv'pêche et des rencontres pêche



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2019

La découverte des Milieux Aquatiques / Education à l'environnement

Que ce soit en salle sur les milieux aquatiques, les poissons, la chaîne alimentaire... ou en extérieur en collecte et détermination d'invertébrés aquatiques, nos enseignements sont conformes au programme d'SVT (sciences et vie de la terre) sur le plan scolaire :

En effet, nous avons obtenu en 2019 l'Agrément Éducation Nationale, label qui garantit que la Fédération respecte les enseignements publics.



Publics 2019 : Scolaires

10 dates représentant 4 structures différentes et 30 participants par structure, soit 183 enfants.

Les interventions sont principalement de l'Éducation à l'Environnement, axées sur les Milieux Aquatiques, en adéquation avec les programmes de Science et Vie de la Terre.



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2019

Publics 2019 : Péricolaires

29 dates représentant 12 structures différentes et 14 participants par structure, soit 172 enfants.

La pêche est une activité récréative et ludique et moderne, spécialement adaptée pour le public périscolaire. C'est aussi une agréable façon d'apprendre l'écocitoyenneté.



Publics 2019 : Médical, thérapeutique, hospitalier

13 dates représentant 4 structures différentes et 8 participants par structure, soit 33 personnes.

*La pêche possède des vertus thérapeutiques, relaxantes, elle est épanouissante et permet d'acquérir concentration et de faire renaître des souvenirs oubliés.
C'est une activité très bénéfique pour ces publics, les aidant dans leur thérapie.*



Publics 2019 : Stage Pêche Nature

2 cycles de 12 mercredis, 9 enfants par cycle, soit 216 prestations individuelles.

A la manière d'une école de pêche, cette prestation offre aux enfants un programme ludique et éducatif les menant à l'autonomie.

Depuis 2017, une équipe de bénévoles vient apporter leur aide à l'agent de développement.

Un partenariat avec le Comité Départemental 66 de la Fédération Française des Pêcheurs sportifs a été mis en place. Merci à son Président, Monsieur Alain Banègues.



Publics 2019 : Estiv'Pêche

11 dates comprenant 5 participants par animation, soit 57 personnes.

Cette prestation familiale et estivale propose l'initiation à la pêche en toute convivialité sur les berges des plans d'eau de Millas et des Escoumes à Vinça les mercredis et jeudis de l'été.



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2019

Publics 2019 : Manifestations

7 dates représentant 4 manifestations différentes pour un total de 715 personnes.

Les grandes manifestations, indispensables au développement du loisir pêche sont réalisées grâce à la mobilisation des pêcheurs bénévoles. Elles permettent d'accueillir de nombreuses personnes et sont de véritables outils de communication.

Ces évènements sont l'occasion de faire la promotion et de faire découvrir nos activités au Grand Public. (Fête de la pêche, Fête de la nature, Salon Chasse & Pêche...)



Bilan des animations de 2019

97 dates représentant 1 202 participants différents.

Soit 1 805 prestations individuelles (certaines personnes ont participé à plusieurs animations).

Depuis 2013, 701 dates ont été dédiées à l'animation et à la promotion du loisir pêche. Cela représente au total 12 917 prestations individuelles.



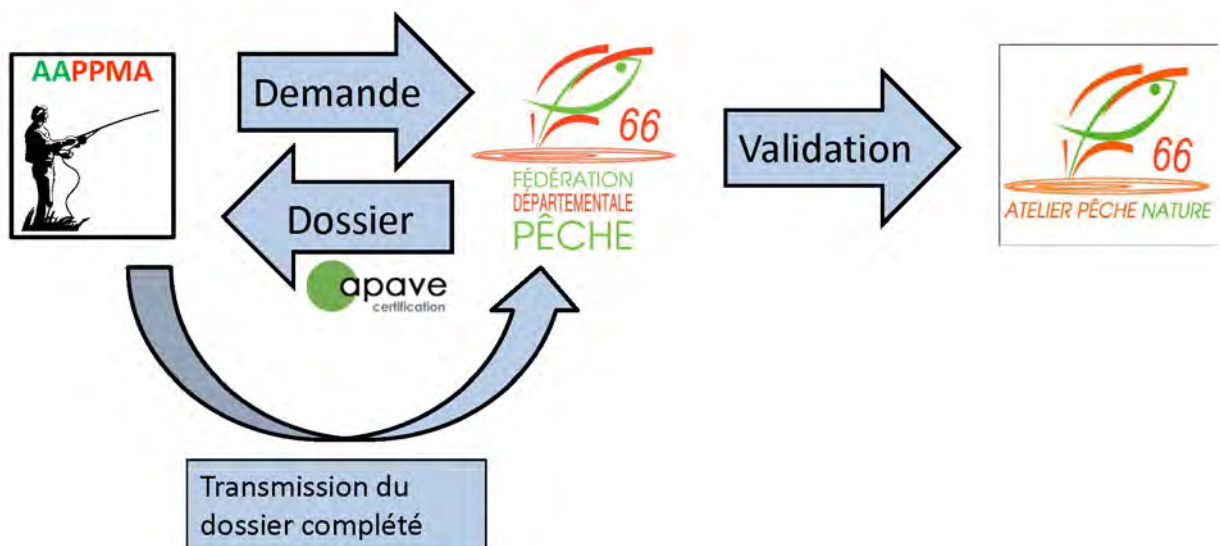
Les Ateliers Pêche Nature (APN)

Les Ateliers Pêche Nature sont des structures d'animation bénévoles dépendant des AAPPMA ou amicales, et agréés par le Président de la Fédération Départementale. Ils ont pour mission de faire découvrir la pêche et d'assurer l'initiation aux techniques de pêche en direction des différents publics.

L'association Fenouillèdes Carpe a été la première à créer son APN en 2014. L'AAPPMA d'Osséja fait fonctionner son Atelier depuis 1 an, c'est un succès !



Les Ateliers Pêche Nature (APN)



Les Premières captures



Les Stages Pêche Nature



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2019

La découverte du Milieu Aquatique



Les Manifestations



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2019

En vous remerciant de votre attention !



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2019



REPEUPLLEMENTS



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

Secteurs	N° du Secteur	RETENU				MIS EN OEUVRE				Observations						
		Truites fario souche atlantique		Truites fario souche Carança		Truites arc-en-ciel souche Bouillouses		Truites fario souche atlantique			Truites fario souche Carança		Truites arc-en-ciel souche Bouillouses			
		Alevins	Truitelles	Alevins	Truitelles	Alevins	Truitelles	Alevins	Truitelles		Alevins	Truitelles	Alevins	Truitelles		
FENOUILLEDES	1			28 000												Sahorre
ALBERES	2	50 000	500						50 000	500						Pisciculture Ballester
HT VALLESPİR	3			32 000												Sahorre
VALLESPİR	4			45 000												Sahorre
CERDAGNE	5			84 000												Fontrabieuse
CAPCİR	6			13 000												Fontrabieuse
CONFLENT	7			104 500												Sahorre
HT CONFLENT	8			53 000												Sahorre
PLANS D'EAU	9			200 500							128 000					Fontrabieuse
TOTAUX		50 000	500	560 000					50 000	500	128 000			588 000	141 000	

SECTEUR N° 1 : FENOUILLEDES				REPEUPELEMENT 2019				OBSERVATIONS
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.	RETENU		MIS EN OEUVRE		
				Farios Carança ALEVINS	Farios Carança ALEVINS	Récapitulatif ALEVINS		
D'EAU	RIVIERE	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES						
L'AGLY	07	15000	23	8 000	8 000			
LA DESIX	07.03	24 600	23	6 000	6 000			
Comoubelle		3100	23	2 000	2 000			
LA MATASSA	07.03.01	14 000	4				21 000	AAPPMA SAINT PAUL
PERLES	07.03.01.01	4000	4	1 000				
COUME FERRERE	07.03.02	4 500	23	2 000	2 000			
LA BOULZANE	07.04	5 200	23	3 000	3 000		0	AAPPMA CAUDIES
LA BOULZANE	07.04	9600	4	3 000				
LE ST JAUME	07.04.01	8 000	4	3 000				
TOTAL :				28 000	21 000		21 000	

SECTEUR : ALBERES				REPEUPELEMENT 2019				Test alevinage en souche atlantique (Source Pisciculture Ballesier)
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P	DISTRIBUTION PREVUE		DISTRIBUTION MIS EN ŒUVRE		
				Truites fario "souche Atlantique" ALEVINS	Truites fario "souche Atlantique" TRUITELLES	Truites fario "souche Atlantique" ALEVINS	Truites fario "souche Atlantique" TRUITELLES	
LA MASSANE (hors réserve naturelle)	02	5 800	28	10 000		10 000		OBSERVATIONS
FORNETS	02.02	1 100	28					
NOU FOUNTS	02.03	1 000	28	2 000		2 000		Attention : Alevinage interdit dans le périmètre de la RNN
SAUCAR	02.04	1 550	28	2 000		2 000		
LE SOREDE	03	5 000	28	10 000		10 000		Attention : Alevinage interdit (périmètre en RED - ONF) AAPPMA ARGELES : 44 000 Alevins
LA MOUCHOUSE	03.01	1 900	28	8 000		8 000		
PRADETS	03.01.01	900	28					Attention : Alevinage interdit (périmètre en RED - ONF) AAPPMA MAUREILLAS : 500 truitelles
LE LAROQUE	04.01	2 700	28	10 000		10 000		
LE VILLELONGUE	04.01.01		28	2 000		2 000		
LE MAUREILLAS	04.02	19 600	13					Pas de repeuplement en TRF en 2ème catégorie piscicole
L'ALBERE OU	04.02.01	2 900	13					
ROME								En 3 sacs à répartir en fonction des possibilités d'accès AAPPMA CERET : 6000 Alevins
NIERGUE	04.02.03	1 100	13					
COUMOU	04.02.04	1 800	13					
ARBRE GROS		3 000	13					
RUNOGUES								
LE REYNES	04.04	3 000	005					
LA VAILLIERE	04.04.01	6 100	005	6 000		6 000		
LE CORRREC FOISC		1 000	005					
TOTAL :		49 450		50 000		50 000	500	Par O. BAUDIER, Directeur, le 28/03/2019

SECTEUR N° 3 - HAUT VALLESPIR				REPEUPELEMENT 2019				Observations
COURS	CODE	RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET		RECAPITULATIF MIS EN ŒUVRE	
					CARACTERISTIQUES			
					Farios Carança	Alevins	Alevins	
LE TECH	04		22 000	AAPP	019			
ROQUES ROUGES	04.23		1 900	019				
LA SOULANETTE	04.224.22		3 000	019				
L'ORTIGA	04.22.01		2 100	019				
LE GRAFFOUIL	04.20		5 800	019				
LA PARCIGOULE	04.19		8 300	019				
LES ESTABLES			2 100	019				
LE CALCABOUS	04.19.01		2 600	019				
LE GAZARDE			2 100	019				
LES AGOUILLES			1 800	019				
LE GUILLEME			2 400	019				
LE CANDIELL	04.17		3 100	019				
LA BAILLOUERA			2 500	019				
LA FIGUERA	04.16		3 000	019				
LE CASTILLOU	04			019				
LE TECH	04		5 500	012				
LE COUMELADE	04.15		10 000	012				
CAL PICOUTOUS	04.15.02		800	012				
LAMANERE	04.14		12 000	024				
POINTARROU	04.14.02		2 000	024				
MALREMS	04.14.03		1 400	024				
SALADOU	04.14.02.01		2 100	024				
CORAL			3 000	024				
LA BADIE			900	024				
LE CASTELL	04.14.01		5 100	024				
LE CORTALS	04.14.01.01		3 800	024				
LA GRAND COUME			1 100	024				
LE ST-LAURENT	04.12		10 100	024				
LE COUSTOUGES	04.12.04		2 900	024				
LES MOUSQUIERES			800	024				
FONT LLEVRE			500	024				
LE VILLEROGÉ			2 100	024				
LE FALGOS	04.12.05		1 400	024				
BILBERE Bouscatère	04.12.03		1 800	024				
LES PLANES	04.18		1 200	024				
LES CAZOTTES	04.12.02		1 500	024				
LA QUERE	04.12.01		4 000	024				
LES THERMES	04.06.01		8 900	024				
LE RIU MAJOU			2 000	024				
TOTAL :						32 000	32 000	32 000

SECTEUR N° 4 : VALLESPİR				REPEUPELEMENT 2019			OBSERVATIONS
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	LOCALISATION ET CODE	RETENU	MIS EN ŒUVRE	RECAPITULATIF	
				Fario Carança ALEVINS	Fario Carança ALEVINS	MIS EN ŒUVRE ALEVINS	
D'EAU	RIVIERE		A.A.P.P.				
LE TECH	04	11 400	003	10 000	10 000		
LA FOU	04.10	6 000	003	1 000	1 000		
RAVIN DE L'EGLISE		1 200	003				
LE GARGAMOUX		1 000	003				
PAS DE L'AVET		3 800	003	1 000	1 000		
LA SEIGNOURAL	04.09	2 800	003	1 000	1 000		
LE RIJFERRER	04.08	19 200	003	4 000	4 000		
CORTAL TRIADOU	04.08.04	1 500	003				
PRAT DE CORBALL		800	003				
LA RIVERETTE		3 200	003				
COURREC deis Fourquets		1 000	003				
LE FREIXE	04.08.01	3 000	003				
LE BONABOSC	04.07	2 800	003				
LE TECH	04	2 500	001	6 000	6 000	17 000	AAPPMA ARLES SUR TECH
LE MONDONY	04.06	6 500	001	4 000	4 000		
LE THERME	04.06.01	5 100	001	4 000	4 000		
LA GRIFFE	04.06.01.02	2 900	001			14 000	AAPPMA AMELIE LES BAINS
LE TECH	04	7 500	005	8 000	8 000		
L'AMPLE	04.05	10 000	005	6 000	6 000		
LE ST-MARSAL	04.05.01	7 500	005			14 000	AAPPMA CERET
TOTAL :		99 700		45 000	45 000	45 000	

Secteur N°5 CERDAGNE				REPEUPEMENT 2019				OBSERVATIONS
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P.	RETENU		RECAPITULATIF		
				Fario Carança ALEVINS	Fario Carança ALEVINS	MIS EN ŒUVRE ALEVINS	MIS EN ŒUVRE ALEVINS	
LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES								
DEAU	06							
LA TET	06.22	1 800	021					
PLANES	06.23	2 100	021					
ST-PIERRE	06.24	2 800	021					
JARDO	06.24	2 800	021					
LA BIGUE	06.72.02	3 000	008					
LA GRAVE	06.26	2 600	008					
COUME D'EN GARCIA	09.01	5 750	018					
BALADRA	09.02	2 000	018					
LE SEGRE	10	15 250	021					
LE CAROL	10.01	15 250	021					
LE CAROL	10.01	21 660	17					
TARTIARES	10.01.01	3 000	010					
SALIT	10.01.02	5 000	010					
MALFOURAT	10.01.03	5 100	017					
CAMPARDOS	10.01.05	8 500	017					
ORRY DE LA VIGNOLE	10.01.06	3 000	018					
CORTAL ROUSSO	10.01.07	3 900	018					
LA VANERA	10.02	11 300	014					
NARAGO	10.02.01	4 500	014					
RIU	10.02.02	4 200	014					
BILA	10.02.04	1 200	014					
LA QUERE	10.02.05	1 100	014					
ANGOUSTRINE	10.03	18 800	002					
BRANGOLY	10.03.01	10 900	010					
BENA	10.03.01.01	7 850	010					
COUME ARMADE	10.03.02	3 100	006					
Ruisseau des Estagnets	10.03.03	5 000	006					
MESCLAN D'AYGUES	10.03.04	5 200	002					
FOURATS	10.01.09	2 050	002					
Ruisseau du Col Rouge	10.03.04.01	1 850	006					
RIBALS	10.04	3 500	007					
ERR	10.05	10 900	021					
EGAT	10.06	7 900	007					
EYME	10.07	15 200	021					
FONT-ROMEUE (ruisseau)	10.07.01	2 900	007					
VIA	10.07.02	2 000	007					
BOLQUERE	10.07.04	6 000	007					
RICHAULT	10.07.04.01	2 000	007					
EUX VIVES	10.07.05	1 200	021					
LE RIALET			007					
LA GRANDE LLOSE			007					
COUME DE PONTIELS			007					
LA RIBERETTE	10.03.02		002					
LE BRANGOLY	10.03.01		002					
FONT VIVES			018					
COUME D'EN GARCIA			018					
LA CALME			007					
REC DEL MOLI			007					
TOTAL			TOTAL	84 000	84 000	84 000	84 000	

CAPCIR

SECTEUR N° 6 : CAPCIR				REPEULEMENT 2019				OBSERVATIONS	
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET		RETENU			MIS EN ŒUVRE
				RIVIERE	A.A.P.P.	CHARACTERISTIQUES	Farios souche Carança		
D'EAU	08	15 900	008						
L'AUDE	08.01	1 200	008						
ROC MARY	08.02	500	008						
PUYVALADOR (ruis.)	08.70.01	500	008						
ESTRADE	08.70.02	11 200	008						
LE GALBE	08.70.02.01	2 900	008						
RIEUTORT	08.70.02.01.01	2 400	008						
FONTRABIOUSE	08.70.02.02	400	008						
LA JASSE	08.70.02.03	200	008						
EL BAC (ruisseau)	08.70.02.04	2 000	008						
LE DIABLE	08.70.03	300	008						
ODEILLO	08.70.04	300	008						
REAL	08.70.05	14 200	008						
LA LLADURE	08.70.05.01	1 900	008						
L'OLIVE	08.70.05.02	5 600	008						
BALCERE	08.70.05.04	2 100	008						
CARBONERES	08.70.05.05	1 950	008						
HERBES	08.03	500	008						
FONTFREDE	08.71.01	500	008						
LA MATTE	08.71.02	1 400	008						
LES ANGLES	08.71.03	1 200	008						
CIRES	08.71.04	800	008						
CALVET	08.71.05	500	008						
CALVET	08.71.06	900	008						
FRED									
Bassin									
TOTAL									
				13 000	13 000			13 000	

CONFLENT

Secteur N°7 : CONFLENT				REPEUPELEMENT 2019			
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU TRF Carença	MIS EN ŒUVRE TRF Carença	RECAPITULATIF DISTRIBUTION ALEVINS	OBSERVATIONS
		A.A.P.P.		ALEVINS	ALEVINS	ALEVINS	
D'EAU LA TET	06	20 000	015	14 000	30 000		Ille : 4000 ; Vinça:2000 ; Ria: 24000
LE BOULES	06.02	19 100	009	8 000	8 000		
LE BOULETOU R.D	06.02.02	1 050	009				
LE BERNADALS	06.02.03	1 050	009	2 000	2 000		
LA BATANE	06.02.04	1 800	009	1 000	1 000		
LE BOULETOU R.G.	06.02.05	1 400	009	2 000	2 000		
GLORIANES	06.04	9 900	027	3 000	3 000		
CROZES	06.04.01	4 900	009				
COURBATERES	06.04.02	950	009	500	500	17 500	AAPPMA ILLE SUR TET TRFe en plus pr secteur aval
LA LENTILLA	06.70.02	21 300	027	16 000	19 000		
LE LLECH	06.70.02.01	12 300	027	8 500	8 500		
MAS LLECH	06.70.02.01.01	1 000	027	500	500		
FARGUE MOULINE	06.70.02.01.02	1 900	027	2 000	2 000		
LA COUMASSE	06.70.02.05	1 000	027	500	500		
FOUNT FRESCA	06.70.02.02	1 200	027	500	500		
FRED	06.70.02.02	900	027	500	500		
RABASSE	06.70.02.03	2 200	027	1 500	1 500		
CAS TEL	06.70.02.04	1 600	027	1 000	1 000		
RAVIN DU ROC	06.70.02.05	1 400	027				
LOS MASOS	06.05	1 500	029				
LE LLISCOU	06.08	6 800	029				
LA CASTELLANE	06.09	21 400	031	8 000	8 000	39 000	AAPPMA VINCA
MOLITG	06.09	900	031	1 000	1 000		Entre rasclose Moligt et embouchure Têt
MOSSET	06.09.02	1 050	031				
CLOT DES MANCHES	06.09.03	1 800	031				
CANREC	06.09.04	4 400	031				
NIOU DE L'ESTOU	06.09.05	800	031				
ORRY	03	900	031				
JAU	06.09.06	1 050	031				
ENTONNADOU	06.09.07	950	031				
NOHEDES	06.10	18 300	029	10 000	10 000	9 000	Amicale Mosset
URBANYA	06.10.01	6 000	029	4 000	4 000		Hors R. Naturelle et Trutelles cours aval
TORRELLES	06.10.02	1 900	029	1 000	1 000		Ria pour Perpignan
HOMME MORT	06.10.03	1 300	029	2 000	2 000		
LLITERA	06.11	9 800	029	2 000	2 000		
MENERS	06.11.01	900	029			43 000	AAPPMA RIA
CADY	06.12	16 850	025	8 000	0		Des gorges de Castetl incluses vers l'aval
FILLOLS	06.12.01	4 800	025	1 000	0		Bien en amont prises d'eau
ST-VINCENT	06.12.02	5 300	025	2 000	0		Bien en amont prises d'eau
LLIPOUDERE	06.12.03	1 300	025	4 000	0	0	AAPPMA VERNET
TOTAL :				104 500	108 500	108 500	

HAUT CONFLENT

SECTEUR N° 8 : HAUT-CONFLENT				REPEULEMENT 2019				OBSERVATIONS
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P.	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU		RECAPITULATIF DISTRIBUTION	
					Farios Carança	ALEVINS		
D'EAU	06				Farios Carança	ALEVINS		
LA TET	06		016	Villefranche à Olette	8 000	30 000		Augmentation de la dotation liée aux mortalités constatées en amont de Villefranche en Novembre 2018
LA TET			030	Olette à la Laccassagne	8 000	8 000		
LA ROTJA	06.13	17 000	020	AAPP Sahorre				
ROTJA (affluent source)	06.13	50	020	SOURCE DU Mas Belonte				
LE TONNET	06.13.02	900	020	LA FARGUE CORTALS				
CAMPEILLE	06.13.03	2 900	020					
SALETTE	06.13.04	1 000	020					
R de la Sacailhouse	06.13.04.01	1 000	020					
POMAROLE	06.13.05		020					
Sola del Pomer	06.13.06		020					
TRES ESTELLES	affluent Roija	Ravin	020					
Basses	RAVIN		020	Pont de la ligne				
Lagal	RAVIN		020	THORRENT			5 000	AAPPMA SAHORRE
Barbalatche	RAVIN		020					
BAILLEMARSANE	06.14	4 100	020					
AYTUA	06.14.01	1 900	020		3 000	3 000		Escaro/AAPPMA Sahorre (en amont des prises d'eau)
ESCARO	06.15	1 400	020		2 000	2 000		Escaro/AAPPMA Sahorre (en amont des prises d'eau)
LE CABRILS	06.16	18 600	015	AAPP Perpignan	10 000	12 000		TRFc en plus
L'EVOL	06.16.01	17 100	030	y compris la MOULINE	4 000			Passage en gestion patrimoniale
LLABANERE	06.16.01.01	2 100	030					
POUJOLS	06.16.03	5 500	015		1 000	1 000		
CLAVERA	06.16.03.01	1 500	015	AYGUATEBIA	1 000	1 000		
CAUDIES	06.16.04	5 000	015					
RAILLEU	06.16.04.01	3 900	015		1 000	1 000		
SANSA			015		1 000	1 000	16 000	AAPPMA PERPIGNAN
NYER	06.17	18 900	030	Partie basse du Mantet				
MANTET			020	Partie Haute				
ESPOULITG		1 800	030	Ravin			8 000	Amicale Olette
LE CARET	06.17.01	1 900	020					
L'ALLEMANY	06.17.02	3 000	020					
FOURQUETS	06.17.03	2 100	020	Sources du Ressec				
LE CALLAU	06.17.04		020	Sources du Ressec				
LA CARANCA	06.18	12 800	016	Le Ras de Carança	6 000	6 000	50 000	Fédération
LA CARANCA			016	Entrée des gorges				
COUME DE BASSIBES	06.18.01	3 000	016		1 000	1 000		
COUME MITJANE	06.18.02	2 900	016		1 000	1 000		
LA SOURDE	06.19	1 900	016	Ei Barêt				
AYGUES	06.20	3 050	016	Als Couilliers - Prats Balag.				
LA RIBEROLE	06.21	8 200	016		6 000	12 000		TRFc en plus
CEDELLE	06.21.01	700	016					
LA BAILLETTE	06.21.02	1 400	016					
L'ORI			030					
TOTAL :					53 000	79 000	79 000	

SECTEUR N° 9 : PLANS D'EAU				REPEULEMENT 2019				Gilbert ARNAUD
PLANS D'EAU				TRUITES FARIOS Carança		TRUITE ARC EN CIEL Bouillouses		OBSERVATIONS
GROUPE par MASSIF	NOM	CODE lac	Superficie Ha	RETENU ALEVINS	MIS EN ŒUVRE ALEVINS	RETENU Alevins	MIS EN ŒUVRE Alevins	
HARRAGES	BOUILLOUSES	06 72	180.0	30 000	30 000	30 000	30 000	Problème méé pour la seconde partie de la dotation de TRFe
	MATEMALE	08 71	219.0	35 000	35 000	35 000	35 000	
	PUYVALADOR	08 70	91.0					
	LANOUX	10 01 71	170.0	40 000	40 000	40 000	40 000	
	PASSET	10 01 70	4.6					
	VINCA	06 70	159.0					
CARLIT	VIVER	06 72 01 70	3.5	3 500	3 500		3 000	TACb eb plus
	NOIR DEN HAUT	10 03 70	4.9	5 000	5 000			
	SEC	10 03 04 03 70	3.1	2 000	2 500	2 000	3 500	TACb eb plus
	COUMASSE	10 03 04 03 01	5.2	2 000	2 500	3 000	4 500	TACb eb plus
	LLAT	10 03 04 70	11.7					
	LONG DEN HAUT	10 03 04 71	5.4					
	BAILLEUL	10 03 04 72	1.0					
	DOUGRES	10 03 04 73	3.7	2 000	2 000	2 000	5 000	
	CASTELLA	10 03 04 74	6.1	2 000	2 000	2 000	5 000	
	COMBEAU	10 03 04 75	0.6					
	TREBENS	10 03 04 76	5.5	3 000	3 000		3 000	
	SOUBIRANS	10 03 04 77	3.8	1 000	1 000	2 000	2 000	
	COL ROUGE	10 03 04 01 70	1.9	2 000	2 000			
	COUME DE FOURRATS	10 03 04 02 70	0.7	500	500			
LA CALME	NOIR DEN BAS	06 25 70	5.9	6 000	6 000			
	LONG DEN BAS	69 04	2.7					
	PRADEILLES	10 03 05 70	10.7	10 000	10 000			
AUDE	AUDE	08 72	3.2					
	BALMETTE	08 70 05 02 71	1.7	1 000	1 500			TRFe en plus
	PETIT BOUTASSOUS	06 72 02 02 70	0.3	500	500			
	GRAND BOUTASSOUS	06 72 02 02 71	0.7	1 000	1 000			
PERIC	ESPARBE	06 72 02 01 70	4.2	4 000	4 000			
	PETITE LLOSE	06 72 02 70	1.4	1 000	0			
	HARICOT	06 27 70	0.6	500	500			
	LAC INFERIEUR	06 27 71	0.8	1 000	1 000			
	LAC DU BAS	06 27 72	0.6	500	500	500	500	
	LES 3 PRIGUES	06 73 & 74	1.4	1 500	1 500	1 500	1 500	
	GRANDE LLOSE	06 75	2.8	1 000	1 000	2 000	2 000	
	PETIT BLEU	06 28 70	2.7	1 000	1 000	2 000	2 000	
	GRAND BLEU	06 76 & 77	5.6	2 000	2 000	3 000	3 000	
GRAVE	GRAVE	06 26 71	3.0	0		2 000		
	PRADET	06 26 01 70	1.3	1 000				
	RACOU	06 26 70	3.7	3 000	2 000			
CASTEL IZARD	CASTEL IZARD	10 01 71 02 70	1.1	1 000	1 000	1 000	1 000	
	GOURG des Castels Izard	10 01 71 02 71	0.4	500	500			
	ROUZET	10 01 71 04 70	1.8	2 000	2 000			
	LANOUZET	10 01 71 05 70	2.9	3 000	3 000			
	FOURRATS	10 01 71 09 70	0.8	1 000				
	ENCANTADES	10 01 71 01 70	0.8	1 000				Non aleviné
PORTE	COUME DOR	69 07	1.5	1 000	1 000			
	FONT VIVE	10 01 08 70	3.9	3 000	3 000			
	SERRES DES CHEMINEES	69 05 & 69 06	2.1	2 000	2 000			
	PASSADERES	10 01 05 71	1.7	1 500	1 500			
CAMPOREILLS	BASSETTES DE LA LLADURE	08 70 05 03 70	0.2	500	2 500			TRFe en plus
	BASSETTE	08 70 05 70	0.8	500	500			
	ETANG DU REFUGE	08 70 05 71	5.0	5 000	5 000			
	GROS CAMPOREILLS	08 70 05 72	5.4	5 500	5 500			
	ETANG ROND	08 70 05 73	0.2	500	500			
	ETANG SUPERIEUR	08 70 05 74	0.5	500	500			
	ETANG LONG	69 11	1.6	1 000	1 000			
	ETANG DES TOURBIERES	69 10	0.3					
	GRAND SUPERIEUR	69 09	1.7	1 500	1 500			
	PETIT SUPERIEUR	69 08	0.7	500	500			
	HERBIERS	08 70 05 05 70	0.5	500	500			
	LE CANARD	08 70 05 04 70	0.3	500				
	PORTEILLE DORLU		1.0					
MADRES	ESTRELLAT	06 10 70	4.9					Gestion patrimoniale
	NOIR DEVOL	06 16 01 70	4.6	4 000	10 000			TRFe en plus
CARENCA	Orry Vignele		0.6	500	1 000			TRFe en plus
	Baladra		0.5	500	1 000			TRFe en plus
TOTAL:				200 500	205 500	128 000	141 000	



ANNEXES



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

- Liste des AG/CONGRES des 25 dernières années -

2020 - Perpignan
2019 - Saint-Paul-de-Fenouillet
2018 - Tautavel
2017 - Prades
2016 - Millas
2015 - Céret
2014 - Vinça
2013 - Osséja
2012 - Villeneuve-de-la-Raho
2011 - Font-Romeu
2010 - Perpignan
2009 - Saillagouse

2008 - Ille-sur-Têt
2007 - Maureillas
2006 - Osséja
2005 - Vernet-les-Bains
2004 - Le Soler
2003 - Vinça
2002 - Font-Romeu
2001 - Ille-sur-Têt
2000 - Perpignan
1999 - Le Soler
1998 - Saillagouse
1997 - Vinça
1996 - Dorres

AAPPMA Candidate pour 2021 :





**FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES
POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

1, Avenue des Bouillouses - 66170 MILLAS
Téléphone : 04 68 66 88 38 - Fax : 04 68 66 74 99

Courriel : federationpeche66@wanadoo.fr - Site internet : www.peche66.org

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
du Samedi 19 septembre 2020 à Perpignan**

AAPPMA excusées : Angoustrine, Le-Tech, Osséja, Porta, Prats-de-Mollo, Val d'Agly, Vernet-les-Bains ;

Participaient : Messieurs Olivier Baudier, *Directeur*, Messieurs QUINTANE et CANTIE de la Fiduciaire de la Têt chargée de nos comptes, et des agents de la Fédération, Adeline HERAULT, *Technicienne* et Benoît CHEYROU, *Agent de développement*.

C'est à 9 h 30 que le Président Albert PARES déclare ouverte l'Assemblée Générale statutaire 2020. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence à ces travaux.

Dans le mot d'accueil, il précise qu'en raison de la crise sanitaire et des précautions y référant, les élus politiques et administrations n'étaient pas invités en vertu des recommandations gouvernementales en la matière.

Monsieur Luc ROSSI, président de MRM, (*Arles/Rhône*) nous honorait de sa présence.

Il excuse les (seuls) présidents des instances pêche hors département invités et empêchés : Claude ROUSTAN, (FNPF) Jean-Louis MOLINIE, (Club Halieutique) Norbert DELPHIN, (ARPO) Gérard GUILLOT, (UFBPMC) et Gilles GREGOIRE, (AMRCP).

Toujours dans son mot d'accueil, le Président remercie M. Philippe JAMME et son équipe, sans oublier la cheville ouvrière Jacques DELHOSTE pour l'organisation de cette journée.

Félicitations à deux nouveaux présidents d'Aappma : messieurs Jérôme LLIBOUTRY pour l'Aappma de Villeneuve-de-la-Raho et de Pascal MARCELLIER, Aappma renaissante de Saint-Laurent-de-Cerdans.

Le Président passe ensuite la parole au secrétaire général Xavier BONHOMME pour l'appel des Aappma ou de leur représentant.

Dans son mot de bienvenue, Philippe JAMME, président de l'Aappma hôte de Perpignan retrace le parcours de son Aappma et met en valeur son secteur, et remercie son équipe de bénévoles pour leur implication tout au long de l'année. Il souhaite ouvrir les bras et les Aappma aux plus jeunes pour une relève dynamique et souhaite une bonne tenue de cette Assemblée Générale qui n'a pas été facile à organiser vu le contexte sanitaire.

Rapport moral : Reprenant le cours des travaux, le Président donne lecture. Il fait part des 3 décès depuis la dernière AG de messieurs Noël Verdaguer, Joseph Caballerie et de Gilbert Arnaud dont la crémation a lieu en ce moment même. Il lit un texte préparé qui devait être lu aux obsèques de Gilbert Arnaud mais dont cause AG qui n'a pu être reportée et distanciation sanitaire, nous n'avons pas pu hélas y participer. (*Texte en PJ*)

Un moment de recueillement est observé en leur mémoire.

Continuant la lecture, il souligne encore et toujours la complexité de notre réglementation qui n'a pas été trop allégée durant ce mandat comme il l'aurait souhaité et qui rebute certains pêcheurs. Remercie les lieutenants de louveterie pour la régulation des cormorans et déplore la décision du Tribunal Administratif de Montpellier d'avoir abondé dans le sens du GOR bien défendu par une avocate qui n'y entend rien mais très professionnelle.

En conclusion, remerciement à tous ceux qui font vivre la pêche de près ou de loin mais qui apportent leur soutien indispensable. Les bénévoles, les diverses administrations, les O.T, les revendeurs de cartes et tous ceux qui sans titre sont présents pour soutenir la pêche dans son ensemble et ses particularités. *(pages 3 à 7 de la brochure)*

Compte de résultats : Suit le bilan financier présenté par monsieur Cantié, du Cabinet comptable la « Fiduciaire de la Têt » à Millas dirigé par monsieur Quintane, présent en séance. Le compte de résultat fait apparaître une bonne gestion des finances, gestion très rigoureuse, compte-tenu de la vente des cartes en légère baisse qui se traduit inévitablement par un manque à gagner. Mais, malgré une économie sur les dépenses, le solde du compte de résultat est légèrement négatif. *(pages 8 à 11 de la brochure)*

Vérificateurs aux comptes : Sébastien Delmas donne lecture du procès-verbal sur la vérification effectuée en présence du trésorier et de la secrétaire comptable, à la fédération le 3 septembre 2020. Messieurs Alain Vandeputte et Bernard Lopez étaient les 2 autres vérificateurs présents au contrôle.

Ayant constaté au cours de ce contrôle la régularité des pièces présentées et aucune anomalie détectée, ils proposent à l'assemblée de donner quitus au trésorier pour la bonne tenue des livres. Tous les votants ayant eu plusieurs jours à l'avance les comptes en main, le Président demande alors à l'assemblée s'il y a des voix contre l'adoption des comptes ou s'il y a des abstentions. Aucune main levée, les comptes sont donc approuvés à l'unanimité. *(Page 12 de la brochure)*

Le président reprend la parole pour rappeler à l'Assemblée que la Fédération dispose dans les faits de deux trésoriers qui se partagent ce poste. Un trésorier en titre et un trésorier adjoint, en la personne de Michel Priego. Il rappelle que ce sont les deux qui sont à féliciter pour la bonne tenue des comptes.

Comme il est de fait chaque année, le président demande aux contrôleurs sortants s'ils continuent dans leur fonction pour 2021. Aucun ne renouvèle. Appel donc à candidature, mais aucun bras levé. C'est vrai que cette année l'assistance est très réduite suite à la pandémie de Covid et qu'il manque plus de la moitié des participants habituels. Le président propose qu'il soit demandé parmi les absents d'aujourd'hui des candidatures à proposer pour le 10 octobre lors de la réunion des présidents et des délégués. A noter que pour être vérificateur, il ne faut pas être membre du CA de la Fédération dont la nouvelle composition sera connue courant mars 2021. Ce qui exclue les futurs candidats à la FD.

Rapport d'Activités 2019 : le Secrétaire général Xavier BONHOMME en fait la présentation par un Power-point imagé. *(pages 13 à 20 de la brochure)*

Passant par le bilan détaillé de la vente des cartes, (nos adhérents) de la vie associative en donnant connaissance des plus importantes réunions, fait la synthèse de la garderie (et des PV) et de l'AGPPPO, la production de notre pisciculture de Sahorre, les repeuplements, les cormorans, les pêches électriques, tout y est solidement détaillé.

Il fait un état sur les 4 stagiaires qui ont été accueillis par notre fédération, à des titres divers, au cours de l'année. *(deux en découverte entreprise, un en BAC pro STAV et un en Immersion Licence Pro)*

En conclusion, il assure que la fédération est satisfaite de tout ce travail accompli, mais surtout, et c'est très important, grâce à la participation de bon nombre de bénévoles dans divers domaines, bénévoles qui sans leur aide, rien ne pourrait se faire, il est important de le signaler. Merci à eux, merci à vous les bénévoles.

Rapport d'Activités détaillé : présenté par le directeur Olivier Baudier, rapport fait à 3 voix, avec Adeline Hérault et Benoît Cheyrou. *(voir détails pages 21 à 60 de la brochure)*

Sont passés au peigne fin la communication de la fédération, les services des dépositaires, la production du Centre piscicole de Sahorre, les repeuplements, les plans d'action, les pêches électriques, les activités et prestations du Pôle Technique, les actions en régie de la fédération et la vie de la Casa de la Pesca dans son ensemble avec toutes ses innombrables et très diverses activités.

Reprenant la parole le président félicite le Directeur et ses collaborateurs pour la qualité de ces présentations imagées qui ont captivé l'assistance et de leur savoir-faire.

Récompenses : le président précise que ce n'est pas parce qu'on est en comité restreint qu'il n'y a pas de récompense, tous ici présents étant méritants. Mais bien sûr une sélection est faite comme chaque année. Sont honorés :

Jean-Paul FAROUX, Aappma d'Ille/Têt *(Bronze Fédération)*

André SALGUES, Aappma de Céret *(Bronze Fédération)*

Alain VANDEPUTTE, Aappma de Perpignan *(Argent Fédération)*

Joseph MOSELLA, Aappma de Le Soler, *(Argent Fédération)*

Hervé CLIMENS, Aappma de Ria-Prades *(Vermeil Fédération)*

Fabien DOMENGE, Aappma d'Angoustrine *(Argent Club Halieutique)*

Philippe JAMME, Aappma de Perpignan *(Vermeil Club Halieutique)*

Philippe DEMIQUEL, Aappma d'Osséja *(Honneur FNPF)*

Daniel LENHARDT, Aappma d'Ille/Têt *(Honneur FNPF)*

Pour conclure la séance, le président rappelle que les AG électives de fin de mandat devront être bouclées sur demande de la FNPF pour le 30 novembre 2020.

Il souhaite que des anciens encore jeunes restent aux manettes de leur Aappma et préconise aussi de favoriser des candidatures de jeunes pour un avenir durable de la pêche associative et passation de relai en souplesse et dans la continuité, ceci tant dans les Aappma que pour la Fédération.

Fin de séance à 12 h.

Au cours du repas, le président a demandé aux Aappma laquelle voudrait bien organiser l'A.G en 2021. C'est l'Aappma de Vinça par la voix de son président Bernard Lopez qui se porte candidate. Donc, acté !

Le secrétaire général,



Xavier Bonhomme